REFLEXIONS SUR L'OPINION PUBLIQUE ET LES ELECTIONS DANS LES ALPES-MARITIMES DE 1860 À 1875

Jacques BASSO

La période de 1860 à 1870 présente au regard de ses préoccupations, état, opinions de nature politique, un intérêt qui n'est pas négligeable. Certes, les élections, ultérieurement abordées constitueront, avec beaucoup d'intérêt une démonstration analytique complémentaire de cette formation de l'état Niçois et de l'opinion politique. Les exigences, les pensées de Napoléon III contribueront à la formation de l'opinion publique. Cet éveil de l'opinion politique se rattache aux problèmes nationaux de l'empire et on peut s'interroger sur leur accueil, leur réception, mais aussi leurs volontés de négociation.

● La formation de l'opinion et l'esprit public face à la politique

Cette tentative d'évocation et de recherche correspond de manière plus évidente à l'éveil de l'opinion politique dans cette société niçoise et « comtoise », au lendemain de son rattachement à la France, et de son indépendance peut-on dire intellectuelle, de la rupture avec le pouvoir sarde et donc italien. L'empereur Napoléon III s'exprimera dans cette préoccupation en larges idées et interprétations de Napoléon Ier : « Qu'on ne reproche pas à Napoléon 1er sa candidature, elle nous menait à la liberté, comme le soc de fer qui creuse les sillons et prépare la fertilité des campagnes». Lorsque le coup d'Etat de 1851 s'est accompli, Napoléon III exprimera une assurance qui exprime, comme le fait remarquer l'historien Duveau, sa volonté et son dessein : « La liberté n'a jamais aidé à fonder d'édifice politique durable ; elle le couronne quand le temps l'a consolidé ». Ce couronnement, les premières années de l'empire libéral le laisseront entrevoir, mais plusieurs analystes de la vie impériale initiale de Napoléon III et de sa volonté de réaliser le rattachement de Nice et du Comté, soulignent les grandes difficultés de compréhension : « Louis Napoléon a-t-il accordé un régime plus libéral à ses sujets parce que la logique de ses idées politiques l'y conduisait ou parce que, devant la manifestation d'oppositions naissantes, il a voulu éviter une rupture trop brusque ? Les difficultés du pouvoir mettaient peut-être en péril la logique politique ». La vie niçoise antérieure à 1860 est très vraisemblablement au cœur de ces interrogations. Le rôle, les préoccupations de Napoléon III en cette période du rattachement, sont l'expression de son pouvoir. Les Français et les Niçois « entrent » dans un empire que les spécialistes dénommeront « empire libéral » mais l'autorité tout à fait évidente s'impose. Jean-Jacques Chevalier analyse dans *Histoires des institutions politiques de la France de 1789 à nos jours* ces aspects de l'autorité de Napoléon, soutenu par ses préfets, ses ministres : « Les réunions publiques étaient l'objet d'une surveillance étroite qui s'exerçait de façon habilement détournée. Comme les réunions se tiennent de longue tradition (qui était issue d'une volonté républicaine) dans les cafés, un régime d'autorisation stricte est institué, à cet époque, pour ouvrir un café et le préfet a le pouvoir absolu de le fermer ». En citant le duc de Morny, Jacques Chevalier souligne cet aspect : « Les cafés que l'on transforme en clubs ou en foyers de propagande politique, doivent être impitoyablement fermés ».

On peut donc considérer que l'existence, les actions et les libertés de cette opinion qui, très naturellement, souhaite devenir politique, nous offrent des questions qui méritent quelques interrogations ? On pourra, qu'on nous permette de le tenter, s'interroger sur cette nature de l'esprit public face à la politique, s'interroger sur les résultats progressifs de cette nature à travers la création, la constitution de groupes publics, voire de quelques modestes partis politiques. Le rôle des journaux mériterait d'être évoqué, car très nombreux en cette époque impériale, ils assurent des conceptions, des défenses ou des porte-paroles du gouvernement. Mais il y a aussi, et cela prouve sans doute leurs pouvoirs, leurs conceptions, des populations qui approuvent totalement leurs oppositions aux forces de l'empire. Ces presses, ces idées mériteront d'être un peu évoquées.

Il est possible de déceler des aspects et des réactions de l'esprit public. Il est, incontestablement, un phénomène qui présente peut-être des considérations vaines ou

présomptueuses, mais qui pour nous, Niçois, fidèles au Comté de Nice, démontre une nature de l'histoire locale passionnante.

Sans oublier les conditions générales qui ne sont point faites pour favoriser l'éclosion d'opinions politiques, il est nécessaire de rappeler ce qui fût appelé « la période de silence du Second empire ». Mais il faut mettre en évidence certains traits généraux. Une population rurale, homogène dans ses opinions, exprime un soutien inconditionnel de la dynastie impériale : une masse flottante se range toujours du côté de la force et apporte au gouvernement de l'appui. Par contre, et plusieurs analyses nous le proposent, une population urbaine est beaucoup plus rebelle aux mots d'ordre et plus vive aux évènements que l'empire développera. Le préfet Gavini, en fonction jusqu'en 1870, exposera souvent certains de ces évènements : « L'état d'esprit est assez bon dans les campagnes, mais il laisse à désirer dans les villes, à Cannes, et surtout à Nice, qui sont « travaillées » par l'esprit démagogique. Cet esprit trouve un appoint considérable dans la classe nomade des ouvriers ». On peut donc très sommairement constater que les conceptions de l'esprit public face à la politique sont des témoignages dont la nature n'est pas toujours très démonstrative. On peut aussi constater que le préfet impérial, ou plus largement encore comme cela est soutenu par les historiens, qu'avec « zèle et diligence, les acteurs multiples de l'empereur s'efforcent de camoufler aux yeux du pouvoir central, les problèmes ou les mécontentements sociaux ».

Ces quelques remarques nous paraissent, sans avoir la possibilité de tout démontrer, très significatives pour cette vie niçoise, heureuse de la France, mais chargée, comme tout un peuple, d'interrogations. Notre préfet Gavini, en 1867, sera là encore d'un rôle impérial : « On approuve les réformes politiques qui ont été réalisées à cette époque. Cette masse flottante qui se range toujours du côté de la force apporte au gouvernement un immense appui. La dynastie impériale est en majorité, et adorée ». Cette opposition entre la ou les campagnes, le Comté et la ville de Nice, celle de Cannes aussi, qui est souvent citée, soulignent évidemment une différence de vie, qui nous offre une compréhension de cette période qui marque des différences, qui a connu beaucoup d'évolutions.

Les affaires italiennes sont aussi un centre d'intérêt pour les habitants de Nice et de l'ancien Comté. On doit mettre en évidence les raisons financières. Les porteurs de rentes italiennes sont encore nombreux à Nice et leur avoir selon le *Journal de Nice*, en 1868, est de 40 millions. On apprend que l'on suit avec inquiétude les développements des rivalités austro-italiennes. L'opinion publique par l'intermédiaire de Napoléon III va apporter des encouragements à la cause de l'unité italienne qui est commentée avec chaleur. Mais lorsqu'en 1866, les armées de Victor Emmanuel II subissent des échecs graves, le préfet Gavini dira : « Les populations de l'ancien Comté en sont vivement émues ». La pensée italienne et la réaction de responsables italiens sont sans aucun doute utilisées à des fins de propagande, peut-on aller jusqu'à écrire « de pouvoir » jusqu'en 1860, pour mettre en difficultés le rattachement si sollicité et défendu par un ensemble de Niçois. Il est toujours curieux mais fort intéressant, pour un effort de compréhension, de constater cette double opposition : un contrôle constant, une surveillance des décisions de rupture qui paraissent être en opposition avec l'empire, mais d'une autre manière, des manifestations multiples, le plus souvent écrites et orales, de l'empereur, du préfet, de ministres qui proclament soutien et intérêt de l'Italie. Ne peut-on dire que la politique est présente ? Elle le sera incontestablement au sein des élections et pour saisir peut-être avec de grandes préoccupations d'analyses, nous voudrions aborder au regard de cette tentative de l'étude de « l'esprit public face à la politique », quelques efforts de réflexion sur la constitution de groupements de nature politique. Les rapports dressent des hommes et des femmes dans des buts relativement précis. Mais on peut aussi développer quelques idées sur les pensées, les analyses, faites par le journalisme de cette époque, car ce dernier, disons les journaux, aura et auront des rôles, en cette vie si riche, d'une grande importance.

Les historiens, mais surtout les considérations des journaux que nous souhaitons évoquer, nous démontrent formellement que le concept de parti politique, même s'il est évoqué dans ces premières années de rattachement, n'existe pas, et cela s'explique parce que leur autorisation est largement mise en cause. Ce que l'on emploie à cette époque livre ou propose deux interprétations. La première est de considérer que l'on peut assister à des groupements de personnes dont les idées, peut-on affirmer avec prudence « politiques », dont ces idées, donc, sont très voisines. Soit, il s'agit de personnes liées par une opposition à l'empire qui affirment leur affinité. Soit on peut considérer qu'il s'agit de propriétaires, de bourgeois négociants, de fonctionnaires, de paysans (pensons à l'importance du Comté de Nice), qui constituent le soutien du régime impérial, sans avoir pour autant un idéal parfaitement commun, et il est évident que ces rapprochements dont les intérêts sont forts variables ne peuvent conduire à la base et à l'esprit public d'un « parti ».

On peut considérer que l'on assiste dans l'ordre chronologique à la naissance de trois groupes, trois ensembles, plus ou moins importants, au lendemain de « l'annexion ».

Le groupe des italianissismes se manifeste dès les premières années du retour de Nice à la France et dans lesquels, il faudra revenir sur ce point, le général Garibaldi jouera un rôle. On peut ensuite considérer qu'avec les mesures libérales de 1867 et de 1868, (l'empire est en voie d'évolution), une opposition républicaine se manifeste par des hommes qui ne sont pas du tout rattachés à « un esprit, ou un pouvoir républicain », mais qui est ainsi retenu car le gouvernement manifeste des oppositions contre l'empire : or, souvenons nous, sans que nous permettions d'aborder ce thème si important, qu'en ces années difficiles de l'empereur, le concept républicain est largement évoqué dans l'état impérial. En 1869, un groupe Niçois s'institue, dont certains, dans une forme excessive, le nomment « parti », par souhait de la « force Niçoise » ! Ce groupe sera incontestablement l'expression d'une position particulière, voire campaniliste qui se manifeste notamment par la volonté de l'usage, du respect de la langue niçoise.

On a appelé « italianissimes », tous ceux qui par leur opposition, ont cherché et tenté de retarder, voire pour certains à neutraliser le rattachement du Comté de Nice à la France. Au sein de ces adversaires du rattachement (en 1871, ils travailleront pour former un parti politique) on analyse des personnalités qui sont incontestablement différentes. Les multiples textes ou interventions de cette époque le prouvent. Des Niçois mécontents, qui n'ont pas reçu de l'empire tout ce qui leur avait été promis, ou qui n'ont pas trouvé dans leur nouvelle nationalité, acquise dans les conditions que l'on connait bien, l'occasion de satisfactions qui sont évidemment souvent financières. Pour manifester leur mécontentement, certains Italiens « transformés en Niçois », vont s'inspirer et se réclamer de leur chef Garibaldi. Garibaldi se trouve dans une situation assez complexe…. Il faut analyser sa conscience, ses attitudes, elles sont fondamentales. Il est pris par son vœu de combat pour la patrie française, mais, au lendemain de l'échec de l'empire, il proposera des solutions nouvelles. Il y a donc des relations entre des jeunes gens que leur enthousiasme porte à suivre l'exemple de Garibaldi, et des habitants émigrés en Italie, qui soutiennent la vie italienne pour Nice. On cite souvent des personnalités, habitants du Comté et émigrés en Italie dans les années 1860-1870 : le général de Falicon, le procureur du roi De Foresta, Roubaudi, ancien député au parlement sarde, qui à Nice même, était le chef des italianissimes. Le préfet des Alpes-Maritimes, qui souvent ne sera pas approuvé par son ministre, voulait manifester la force et la conception de l'empire en expulsant des hautes personnalités. Il convient de noter qu'il ne l'obtiendra jamais. Et un historien souligne le fait que certaines de ces personnalités ne pouvaient oublier que le Comté de Nice avait été transmis à la France et à l'empereur, par le roi Victor Emmanuel II et par Cavour.

On peut dès lors se poser la question : où les italianissimes prenaient-ils leur mot d'ordre ? Leur action, leurs volontés, étaient clairement exprimées pour manifester ce refus

d'accorder le retour de Nice à la France ? Ce qui est presque toujours reconnu, et ce qui est dans les esprits, entretient une agitation pro-italienne. Mais est-elle sérieuse ? Est-elle valable ? On peut affirmer que les résultats, en cet effort napoléonien du retour officiel de Nice à la France, sont bien modestes. L'idée qui est entretenue, nous avons eu l'occasion de saisir cette opinion, souvent variable de Cavour, apparait chez les Italiens sous la forme d'une annexion qui n'est « qu'un fait provisoire », une nécessité politique liée à moment de ces relations complexes entre l'empereur et le royaume sarde. L'historien Ciais souligne qu'en 1860 et 1866 des jeunes Niçois, (leur nombre n'est pas cité), s'enrôlent comme volontaires dans l'armée garibaldienne. Ces départs, qui n'atteignaient aucune grande importance, permettaient aux italianissimes d'avancer « le dévouement de la jeunesse de Nice pour la cause italienne ». Toute une série de petits faits, évènements, la rumeur de la rétrocession du Comté, l'arrivée ou le départ d'italianissimes notoires, constituaient le champ d'exploitation de ce groupe que l'on peut considérer comme politique, sans lui attribuer la nature d'un parti. L'écho, comme l'écrit le préfet au ministre de l'Intérieur, le 3 octobre 1866 « demeure infiniment faible au sein de la population locale et les évènements liés à leur volonté de créer l'Etat italien desservent les intêrets des italianissimes. L'impuissance dont l'Italie fait preuve dans la dernière guerre, les revers de Custoza et de Lissa, ont détaché de ce parti un grand nombre de Niçois ». En 1857, le parti italien animé par Cavour et ses collègues, fait courir le bruit que le Comté sera rétrocédé à l'Italie en échange de l'aide de Victor Emmanuel II pour la défense de la frontière du Rhin. Il est bien délicat de soutenir cette affirmation. Les arrivées ou les départs d'italianissimes notoires donnent lieu à des manifestations de rue. Elles vont, par exemple, concerner Sospel, ville où l'influence Italienne était certainement vive et forte, et on y accueille chaleureusement les « membres du parti italien », dont Maulandi, le baron de Lazare par exemple.

Ces quelques remarques démontrent que ces relations, ces débats, entre l'Italie, les Niçois, sont essentiellement humains, sociaux aussi, mais la politique n'est pas sa volonté affirmée. Les partis politiques en cette époque ne sauraient exister. Que conclure de ces quelques faits ? Qu'une minorité seule est vraiment active, donc on peut la considérer comme pro-italienne. Les manifestations, par exemple l'affirmation que Nice et le Comté regagneront en bonheur l'Italie, ne revêtent pas dans ceux qui y participent, la portée que leurs auteurs souhaiteraient leur conférer. Ainsi les pétitions chiffonnent les Niçois. Lorsqu'ils s'efforcent de lancer leur adresse à Laurenti-Roubaudi, les italianissimes recueillent très peu de signatures. Le préfet retient deux cent signatures ; pour des raisons qui lui sont personnelles, et sans doute pour démontrer la faiblesse des partisans italiens, il utilisera parfois le mot de « parti » mais pour faire la démonstration de l'impuissance et de l'inefficacité de cette volonté politique.

Nous sommes et allons être en présence d'une autre perspective de réflexion, d'action de groupements politiques dont la volonté sera d'aboutir véritablement sur un parti. On peut considérer, cependant avec une certaine préoccupation, que cette nouvelle manifestation, intitulée « républicaine » marquera vers 1867 et 1868 une délibération assez différente de celle que nous venons d'évoquer. Le concept de politique, le concept de pouvoir, naissent et s'efforcent de se développer mais avec des résultats très secondaires. Les historiens, mais également les journalistes, affirment que la création d'un groupement républicain est un fait significatif de l'évolution du rattachement de Nice et de notre Comté à l'empire.

On peut considérer que la manifestation politique de la volonté républicaine date de 1867, mais aussi de 1868, avec la création du *Phare du littoral*, qui est animé par le pasteur Pillate. Dans leur perspective et leur souhait de créer un parti, avant les élections, les tendances se retrouvent dans le département des Alpes-Maritimes, où ce qui est dénommé « le parti de la liberté » fait appel aux opposants catholiques, orléanistes, légitimistes, pour combattre l'empire. L'action de ce groupe politique demeure assez médiocre et on peut

constater que son influence ne dépasse pas le cadre de quelques réunions qui ne se développent pas sur la politique. Les historiens, ceux de cette période, mais aussi des acteurs modernes, affirment de manière honnête que la lutte soutenue par les animateurs du *Phare du littoral* est sans défaillance et souvent courageuse. Dans le *Phare du littoral*, le pasteur Pillate en septembre 1868, se laisse aller : « Réalisons des attaques contre le système de la candidature officielle, la nécessité d'en finir avec la pression administrative est une question qui pour nous prime toutes les autres ». L'opinion est incontestable, mais les partis ne sont pas réellement créés, l'empereur et le préfet sont bien loin de les favoriser, et on peut considérer que les progrès de l'idée républicaine sont assez peu considérés par la population Niçoise, dont la majorité reste vraiment favorable à son insertion à la France.

Le *Phare du littoral*, le 13 novembre 1870, est remplacé par le *Réveil des Alpes-Maritimes*. Il affiche un programme ambitieux : « régénérer l'opinion publique, organiser la marche vers l'avenir en recueillant dans un idéal commun les intérêts distincts des Niçois et des Français qui sont venus s'établir ici, avant ou depuis l'annexion ». On peut considérer qu'il s'agit d'une reconnaissance explicite du particularisme niçois qui s'exprime politiquement dans les dernières années de l'empire. L'idée de régénérer l'opinion publique, chez ces auteurs, tient à organiser la marche vers l'avenir ; or elle est dans leur esprit beaucoup plus républicaine qu'impériale. Mais on peut accepter que cette expression est relativement confuse ; elle découle en effet, d'une part, d'un mécontentement lié aux développements industriels très souvent produits des étrangers et, d'autre part, avec la fin de l'empire, du bouleversement institutionnel qui va relancer le courant séparatiste dans Nice, le Comté, et même les Alpes-Maritimes. Les républicains, quoique soit leur faiblesse, en cette période délicate (1869-1870) recherchent des alliances, tournés vers les italianissimes qu'ils flattent en protestant contre les expulsions, puis vers les Niçois mécontents qui envisagent de former une opposition. C'est ce mécontentement que les républicains chercheront à utiliser dans la perspective de créer un parti politique. Mais Louis Malausséna, maire de Nice, qui jouera un rôle fondamental à partir de 1860, aura dans ce domaine, une belle appréciation, aussi bien pour les Italiens que pour l'empereur. Le journal *la Mensoneghiera* donne le ton : « Nous nous félicitons de l'habileté mise en œuvre par monsieur Malausséna afin de paralyser ce courant venu du dehors, ne tendant rien moins qu'à absorber l'esprit niçois, à oblitérer l'esprit de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage, à détruire ou à dénaturer les traditions de notre belle histoire ».

C'est en effet le maire de Nice qui parait avoir cristallisé en ces années 1869-1879, les aspirations des Niçois ; syndic de la ville sous le régime sarde, cet homme qui occupe de plus en plus un rôle fondamental et habile, facilite la naissance d'un journal niçois, *L'indépendant*, qui affirme dans un de ses programmes : « Nous n'avons qu'à rester ce que nous sommes, défendre l'essence même du caractère italien et niçois, l'amour de la liberté », car dans son premier numéro, le journal disait avec une grande force que « les Niçois en devenant français, avaient perdu leur liberté ». Quel pouvait être l'effet catastrophique pour l'empire de telles opinions ?

Si l'on peut admettre que la république politicienne, l'esprit politique, ne dominent pas ces adversaires, il faut nous permettre très modestement de considérer qu'une dernière solution, inspirée par des Niçois et Garibaldi, parait s'interroger, avec une forte conscience, sur la volonté de libérer les Niçois et les êtres humains. Mais après avoir évoqué brièvement le rôle des journaux, nous constaterons que les élections donnent à l'empereur une force et une valeur qui ne peuvent être contestées. La richesse de la réflexion est grande. C'est en effet une solution, une proposition d'importance que l'on peut appeler amicale, qui se sépare de la politique ou de la préoccupation des arguments politiciens. On peut évoquer le terme " parti niçois ", mais en considérant que ce mot " parti " n'a rien d'officiel et correspond bien plus exactement à des associations liées à l'histoire et à l'amitié. Les Niçois, certes, sans doute

assez peu nombreux, se regroupent vers l'année 1869 et développent une opposition particulariste. Ils veulent et affirment une " conscience locale ", qui n'est pas française, qui n'est pas italienne, mais, qui donc se fonde avec rigueur sur l'indépendance. Cette idée, évidemment surprenante, mais très compréhensible, en raison de multiples discussions, Napoléon III et Cavour, conduit à une situation qui serait comparable à l'état de la principauté de Monaco. L'analyse des journalistes prouve assez clairement que Malausséna, en 1868 et 1869 incarne ces aspirations. Le journal niçois la *Mensoneghiera* se félicite de cette habilité mise en œuvre par François Malausséna, afin de paralyser ce courant qui vient du " dehors ", et qui ne tend rien qu'à absorber l'esprit local, à oblitérer le respect des moeurs et coutumes des Niçois, à proscrire notre langage "le niçois " et à lutter contre les traditions de l'histoire locale. Ayant pris connaissance de cette attitude surprenante du maire, qui vraisemblablement, en cette date de 1869, s'interrogeait sur la valeur de l'empire, le préfet Gavini, dans son rapport du 3 mars 1869, développe sa critique : « la *Mensoneghiera*, le 20 mai 1869, prévoit un journal écrit en français et en patois, qui dans cet idiome se livre à des attaques contre des personnes ». On peut voir une " invite" déguisée au parti italianissime dans cette déclaration, mais il s'agit certainement d'une grande conscience, habilitée peut-être de Malausséna, qui désirant peut-être de façon très sincère l'indépendance pour Nice, n'en laisse pas moins planer une certaine indécision sur ses buts. Au dernier moment de l'empire, Malausséna travaillait à conserver toutes les portes ouvertes mais on ne peut avouer qu'il ait contribué à Nice aux renversements des institutions. Il " acceptait " les fonctionnaires impériaux. Le général Garibaldi, au-delà de ses multiples préventions, sollicitations, soutiendra à un moment, le conseil de l'indépendance de Nice. Mais c'est un fantasme. L'empire s'impose et les élections prouveront sa force. Qu'on nous permette de dire un mot sur les journaux, la presse, qui ont eu un rôle non négligeable avant d'aborder cette importante analyse.

Il est dans doute utile, dans une brève présentation, d'exprimer l'autorité de Napoléon III, lorsque par le décret du 17 février 1852, il soumet tout journal sauf le journal gouvernemental le *Messager de Nice* devenu le *Journal de Nice*, à sa naissance. Par ce décret, Napoléon III soumet les journaux à l'autorisation en cas de changement de propriété, de gérance ou même de changement de rédacteur en chef. Ces multiples dispositions nous font saisir que les journaux étaient sous l'autorité insupportable du gouvernement et des préfets de l'empereur. On peut ainsi concevoir le mécontentement des Niçois.

Mais peut être, sous l'effet de ces réactions qui souffraient d'une pareille attitude, en 1862, deux lois adoucissent ce régime d'interdiction. La première supprime la disposition du décret de 1852 qui permettait, de plein droit, la suppression de tout journal condamné pour délit ou pour une simple contravention. La seconde votée par 222 voix contre une mettait en fonction des dispositions infiniment plus heureuses pour la presse : les journaux, fait exceptionnel, étaient dispensés de l'autorisation préalable, mais si l'impôt du timbre fut diminué, de lourdes amendes étaient attribuées pour délit de presse. L'emprisonnement qui existait, était supprimé par ces lois, mais une telle condamnation entrainait la privation des droits électoraux pour cinq années.

Pendant sept années environ le règne du journal gouvernemental officieux fut dominant. Ce journal agira sur l'annexion du Comté, qu'il s'efforce de réaliser. Mais, ainsi que le soulignent beaucoup d'adversaires, c'est avec beaucoup de brutalité et un manque de tact manifeste qu'il s'y attache, et à titre de simple exemple, avec maladresse, les titres de « population arriérée » sont souvent employés. En attaquant aussi souvent Garibaldi et l'Italie, les analystes considèrent que ce journal imposé par l'empire, créait des traits qui mettaient en cause le rattachement de Nice et du Comté.

Le préfet Gavini agissait certainement avec une intelligence et une préoccupation évidente. Il acceptait de dire que ce journal gouvernemental rendait de grands services mais

qu'il était trop mal rédigé : il reprochait le panégyrique classique et répété de l'administration impériale, la méconnaissance quasi-volontaire des susceptibilités locales. Plusieurs années après, mais l'évolution est assez manifeste, en 1867, les doléances du préfet se feront plus précises. Il écrit : *« Le Journal de Nice*, celui du gouvernement, laisse toujours à désirer. Il faut absolument souhaiter que cette feuille journaliste soit changée ». Elle le sera en décembre 1867. Le rédacteur en chef devint Alziary de Roquefort.

Malgré cette sympathique compensation du préfet en faveur des Niçois, du Comté et des Italiens, les Niçois étaient assurément mécontents des mesures, issues des journaux impériaux, qui froissaient leur amour propre, étaient vexés par l'attitude du *Messager* puis du *Journal de Nice* qui prétendaient dans leur texte l'éducation d'une « population arriérée ». Ce terme cruel, plusieurs fois employé, allait notamment susciter l'idée de l'indépendance niçoise. En 1864, le préfet avait déjà sollicité le changement de rédaction, mais son intelligence et son vœu ne furent pas toujours adoptés.

En examinant très modestement la presse qualifiée d'opposition nous allons retrouver les trois tendances, dont deux d'entre elles s'efforcent de s'appuyer sur la politique et que l'on peut ainsi nommer : les italianissimes ; les républicains ; les Niçois (certains journaux écriront « le parti niçois »).

Les partisans du retour à l'Italie possédaient avant même que la convention et le traité fussent traités, un journal qui exprimait leurs intérêts, en même temps qu'il prétendait exprimer la pensée et les souhaits des habitants du Comté. Ce journal se nommait la *Gazette de Nice*. Mais dès avril 1860, et cette décision avait, peut on le dire, un caractère politique, la *Gazette* était éliminée. Il faut attendre 1870 pour voir naître *Le Diritto* qui est inspiré de Turin et qui prendra, dans sa réalisation, à son compte, les mots d'ordre du parti séparatiste la décision du rattachement de Nice et du Comté en cette fin de l'empire, est considérée comme incompétente ! Le *Diritto* a été crée avec les fonds des bailleurs italiens et il est également soutenu par des souscripteurs de l'Italie. On se rend compte, en le lisant, qu'il flatte les idées d'indépendance des Niçois, suffisamment pour les détacher de la France. Mais ils éprouvaient aussi l'idée d'une indépendance provisoire, suivie ensuite par des élections au retour de l'Italie. Ce journal flatte les indépendances des Niçois, mais pour ne pas empêcher un retour à l'Italie.

La presse républicaine, qu'il faut nommer libérale, suit une évolution qui est parallèle à l'évolution de l'empire. Il faut attendre le 1er avril 1867, pour voir naitre *Le Phare du Littoral*, sous sa forme qu'on peut qualifier de politique, mais ce terme nous parait un peu dépointé. Ayant à sa tête le pasteur Pilatte et le fils de Funel de Clausonne, ce journal va livrer une bataille incessante au préfet et au *Journal de Nice*. Il subira de nombreux procès, ce qui à cette époque déjà difficile pour l'empereur, montre sa forte volonté. Ces procès vont particulièrement l'opposer au *Journal de Nice* et au représentant du gouvernement lui-même. Ces idées, leurs idées, devrait-on dire, reposent sur cette volonté, nécessité, disent-ils, de chasser « l'usurpateur », mais ils ne manqueront pas de critiquer aussi les signes de richesse qui sont dans le nouveau département. La population demeurera soumise à cette adroite tentative pour flatter les Niçois mécontents.

Lorsque le pasteur Pilatte cesse, pour des raisons de santé, le 10 février 1870, toute activité au *Phare*, le préfet crut à un apaisement. Mais déjà en octobre 1869 était né le *Rappel de Provence*, peu répandu à Nice, et le 1er juillet 1870 nait le *Réveil*, journal républicain organe des démocrates. Uni au *Phare*, comme le *Diritto* était uni au *Pensiero*, le *Réveil*, qui reconnait tout à fait le caractère particulier des Niçois, va lutter contre les italianissimes et louer la république. Si le nombre d'adhérents est relativement faible, ces journaux sont lus et commentés dans les cabarets. Ils créent une opinion, même faible.

En juin 1870 enfin, nait *L'indépendant*, dans lequel Malausséna joue un rôle important, « indépendant, qui assume la défense de la conscience nationale niçoise », (termes

employés et utilisés par le journal) ; ce journal avait été précédé par la *Mensoneghiera*, publiée en langue niçoise et en français, journal qui de 1868 à 1872 publiera des articles sur l'histoire du Comté et sur la formation de la langue niçoise. Le premier numéro de *L'indépendant* explique clairement son programme : « La ville de Nice depuis dix années n'a point manqué de superflu ; il n'y a que le nécessaire qui ait fait défaut. Or, le nécessaire, il est temps de s'en aviser, ne serait-ce pas par hasard un journal niçois, c'est-à-dire une feuille qui représente non pas la magnificence ministérielle ou le radicalisme parisien, mais Nice elle-même ? ». Selon le rédacteur de *L'indépendant*, ce journal rendra trois services que nous présenterons sommairement : le premier sera de faire connaitre au pays ce qu'est notre cité, sa population, le caractère intime de ses habitants ; le deuxième service sera de faire connaitre au pays ce qu'est l'Italie, cat il ne faut pas l'oublier, nous sommes en quelque sorte les gages de l'alliance entre ces deux grands peuples ; le troisième service sera de représenter, à tout propos, comme un salutaire exemple la revendication de la liberté, de toutes les libertés : liberté en politique, liberté administrative, c'est-à-dire la restriction du pouvoir exorbitant de l'agent de l'autorité centrale détenue par le préfet, liberté civile, c'est-à-dire l'inviolabilité du foyer domestique et du domicile.

Ce programme incontestablement est niçois et envisage une indépendance. Ces quelques remarques nous tendent à démontrer qu'il est bien excessif de parler d'une « opinion publique ». Si elle existait véritablement elle serait liée au pouvoir. Ce dernier est le fruit de l'empire, une majesté dominante. Mais, sans oublier les conditions générales, qui ne sont pont faites pour favoriser précisément l'éclosion d'opinions politiques (les adversaires considèrent que le second empire est une période de « silence »), on peut mettre en évidence certains traits qui permettent d'illustrer et de comprendre cette période niçoise. On peut en effet considérer, et cela est lié à de nombreuses analyses, qu'une population rurale homogène est, dans ses options, un soutien inconditionnel de la dynastie impériale. Monsieur Long l'expose : « Cette masse flottante qui se range toujours du coté de la force, apporte au gouvernement un immense appui, ajoutons pour notre département l'absence quasi-totale d'information et l'influence des personnalités locales, influences qui s'accroissent naturellement lorsque les futurs députés seront « estampillés » au label du candidat officiel ». Mais l'évocation de ces rapports, s'ils donnent une impression grossière de l'état de l'opinion ne peuvent être considérés comme des témoignages fidèles et vrais. On peut le comprendre encore mieux lorsque l'on découvre avec zèle, avec diligence et certitude que les préfets impériaux s'efforcent de camoufler, aux yeux du pouvoir central et de Napoléon III, les problèmes et les mécontentements locaux. Certes, ces mécontentements ne pouvaient avoir l'effet réel, dans la mesure où l'opposition Niçoise, l'opposition républicaine seraient contrastées par la force de l'empire. Les consultations et élections des élus, des candidats, nous le prouverons.

La dominante est le système de la candidature officielle, ou aussi administrative, qui persistera jusqu'à la fin de l'empire libéral, malgré les progrès de l'opposition dès l'année 1863. Les difficultés, pour franchir ce que Chevalier, dans *Institutions politiques de la France de 1789 à nos jours*, dénomme le « cercle enchanté », s'amenuisent au fil des années. On doit considérer qu'elles ne disparaissaient pas, mais la loi de 1868 réglementera de façon très efficace les réunions électorales. Le ministre de l'Intérieur Morny disait aux préfets dans une circulaire : « Faites connaitre les bons candidats et surtout ne rougissez pas de le faire, car c'est là votre mission ». Il présentait aux membres « soumis » des électeurs : « Vous avez besoin d'être dirigés, félicitez-vous que les préfets vous désignent les candidats les plus disposés à seconder le président, puisqu'ils vous fournissent de voter une seconde fois pour lui ».

Si la formule qui s'adresse au préfet pour désigner la volonté de l'empereur apparait parfois banale, c'est par contre une mobilisation générale de l'administration qui accompagne,

prépare et assure la réalisation de la campagne électorale du candidat officiel. On conçoit la volonté impériale, car c'est l'empereur lui-même qui « voyait avec plaisir » (c'était son expression) que monsieur x… fut candidat officiel d'une circonscription qu'il retenait. Cette intervention est à la mesure des difficultés rencontrées par le candidat qui est devenu officiel et qui s'affirme pour se faire élire. Mais on doit noter aussi, ce qui est une forme politique de l'empire, si la proclamation est officielle à l'engagement, la recommandation demeure confidentielle. Il est tout à fait nécessaire, disent ministres et préfets de « guider » les électeurs. Cela prouve bien l'immense autorité impériale. Prenons un exemple d'intervention du préfet des Alpes-Maritimes, qui date du 1er décembre 1860 : « L'administration avait manifesté le désir de ne recommander personne et de pouvoir conserver une stricte et complète neutralité, mais elle ne peut s'empêcher de voir que cette multiplicité de noms, (les candidats avaient prêtes le serment exigé par la loi), qui n'ont pas su se rallier, tend à jeter parmi vous la confusion la plus regrettable. Des hommes sages et judicieux redoutent même avec raison qu'il en résulte comme une sorte de désordre moral dans les esprits. Le gouvernement, incite toujours le préfet, ne peut vouloir que vous restiez plus longtemps livrés à ces incertitudes pénibles ».

Il est incontestable que cet exemple d'intervention administre l'élection. La désignation officielle et publique de Lubonis comme le spécialiste, candidat du gouvernement, provoque immédiatement le retrait des candidatures de Rapetti, Rastoin-Bremond, du comte de Cessole et de Pollonais, qui s'exprime en ces termes : « Devant les services éclatants que Lubonis a rendus, je ne saurais hésiter un seul instant. Je déclare donc me désister de ma candidature et, tout en remerciant mes amis, je les prie de se retirer et de porter leurs suffrages sur l'homme justement estimé, devant lequel mon dévouement, même au pays, me commande de me retirer ». A cette élection de 1860, seul demeurera le comte Avidgor, représentant des italianissimes. Acceptons une petite intervention qui prouve l'importance de ces hauts administrateurs que sont les préfets. En 1863, dit-il, je vais essayer un dernier effort pour le dissuader, il vise le docteur Maure qui manifeste une relative opposition à Nice et qui se présente contre de duc de Rivoli. Et le préfet déclare en mai 1863: « S'il ne se dissuade pas, je combattrais résolument sa candidature ».

Si les préfets possèdent une assez large liberté d'action pou mener une campagne électorale, il arrive parfois, par exemple en 1863, dans notre département que le ministre de l'Intérieur entrave cette action et se réserve entièrement les décisions. L'exemple du ministre Persigny permet de saisir cette puissance d'autorisation : « Ne rien faire, ne rien dire sans l'accord du ministre ». Dans cette période impérialiste, il est assez incontestable que la désignation officielle d'un candidat gouvernemental est délibérée par le ministère. Elle intervient après des rapports détaillés que le préfet adresse au ministère, en évoquant les chances que les candidats éventuels peuvent rencontrer auprès du corps électoral qui s'est notamment développé à Nice.

Le préfet par son action provoquera ce conditionnement des esprits. Il exécute des tournées de révision qui lui permettent de se former une opinion sur les électeurs. L'action d'influence est incontestable. En outre, on peut constater que pendant la période envisagée, et à l'occasion de chacune des élections , 1860, 1863, 1868, 1869, le candidat officiel est recommandé par des circulaires auprès du directeur du télégraphe, du président du tribunal, de l'inspecteur d'académie, du général commandant les troupes, et du directeur des douanes. Ils vont recommander le candidat officiel et ils prient leurs subordonnés de voter en sa faveur. Enfin, il faut noter que le préfet adressera de façon obligatoire ses circulaires aux juges de paix. Sans pour autant, comme l'exprime le préfet, de ne point se compromettre, de ménager sur les susceptibilités et de conserver une certaine modération, on doit admettre que ce contexte général des campagnes électorales est véritablement en fonction, souvent habile du pouvoir.

En 1868, à l'occasion des élections, le préfet écrivait : « Tout en laissant les électeurs libres de voter selon leur conscience, je vous serais très reconnaissant de les engager tous au scrutin. Je considère que l'abstention est un vote de coupable, lié à l'indifférence ». Le 4 mai 1869, au maire d'un petit village des Alpes-Maritimes il dit : « Je me bornerai à vous prier d'engager vos administrés à se rendre au scrutin ».

Les instructions préfectorales sont suivies avec un empressement non négligeable. Le serment exigé en fonctions, créait déjà chez le futur fonctionnaire des dispositions à l'asservissement sinon à la servilité et la crainte d'être destitué créait un stimulant obligatoire. Un commissaire de police dira en 1869 : « J'aime mieux recevoir une réprimande pour excès de zèle, que pour faiblesse et indolescence ». On trouve trace dans les rapports des sous-préfets des manifestations de l'attitude « tiède » de certains maires (on peu citer Grasse, Villeneuve-Loubet, Le Broc, Aspremont) mais cependant, sont plus fréquentes, les promesses chaleureuses adressées au préfet : « Je ferai de mon mieux pour que les électeurs aillent aux urnes » écrit le maire de Villars en 1868 ; « Je m'efforcerai d'être toujours agréable au gouvernement », déclare le maire de Peillon, et celui de Luceram écrit au préfet : « J'applaudis à la candidature de Malausséna, et je m'emploierai absolument à empêcher l'abstention par indifférence, qui est la seule possible ».

Le ministre de l'Intérieur avait adressé au préfet des Alpes-Maritimes, en 1863, la circulaire que voici : « S'il est vrai qu'un maire de l'arrondissement ne se borne pas à exprimer ses sympathies et son intention de voter pour le candidat combattu par l'administration, ce qui est le droit de tous les citoyens, mais chercher à faire croire que le candidat de l'opposition n'est pas sérieusement combattu par l'administration, et qu'il reste investi néanmoins de la sympathie et de la confiance du gouvernement, il en impose aux populations et abuse de sa position officielle. Dans ce cas, suspendez-le sans hésitation et faites moi des propositions pour le remplacer ». Cette dépêche, il faut le dire, était adressée le 21 mai 1863, par le ministre de l'Intérieur à tous les préfets. A travers ce texte, qui s'inscrit dans les proches années du rattachement, on conçoit, sans doute, la volonté, mais qui s'exprime souvent en sympathie ou alors en « lutte », de permettre à tous les représentants, forts élevés ou moins élevés, de dominer les consultations électorales. Peut-on dès lors préciser, autant que cela est possible, l'existence des liens entre l'administration et les candidats.

Peut-on considérer que les liens entre l'administration et les candidats constituent l'expression de fidélité ou simplement une action de la préparation des élections impériales ? Les désignations des candidats officiels sont liées essentiellement aux qualités de la personne pressentie. Elle est toujours considérée comme une personnalité. Deux désignations peuvent être abordées. Celle du gouverneur Lubonis, qui est lié à la fois à la monarchie sarde, et à l'empire, est destinée à mettre fin à une situation complexe au lendemain du rattachement. Elle consacre le choix d'un homme qui a su donner des gages suffisants de dévouement aux institutions impériales. Or, en 1860, 1863 et 1869, ces désignations ont pour but d'assurer de façon officielle l'élection des candidats, dont on ne peut affirmer qu'ils aient de parfaites sympathies de la part d'administrateurs, ou dans certains villages de la part de l'administration. Lubonis le reconnait et l'écrit lui même en 1860 : « L'élection sera bien douteuse, car les mécontents de toutes les catégories, et le nombre en est considérable, se sont groupés contre le candidat officiel pour réaliser une démonstration et pour se « compter ». Le préfet Gavini ne manquera pas de reconnaitre qu'en 1863, la réélection de Lubonis a été acquise grâce aux voix des fonctionnaires et des administrateurs sur lesquels l'administration avait une forte influence. Le second cas est celui de François Malausséna. En 1868, Malausséna avait demandé à l'administration sa neutralité. Il obtient un appui officieux, qui peut lui paraitre superflu car sa qualité de maire de Nice (il a été réélu en 1860), « d'enfant du pays », (il exprime lui-même cette joie !), lui assurait déjà une très large audience auprès du

corps électoral. Le journal *le Phare* qui a souhaité en faire son candidat, invoque les promesses de Malausséna, pour justifier son soutien : « Nous avons reçu de lui la loyale assurance que, comme candidat, il n'entend devoir son élection qu'au libre suffrage des électeurs ». Le 21 septembre 1868, Malausséna avait déclaré aux électeurs de la première circonscription : « c'est à vos sympathies seulement que je demande vos suffrages ». Mais un fait important doit être cité dans cette perspective. Ces intentions, les siennes, sans doute sincèrement exprimées, n'empêchent point Malausséna d'entretenir des liens étroits avec l'administration. Il cherche sans doute l'égalité, compte tenu de ses qualités. Mais il est certain, que, très nettement, les relations entre le candidat officiel et l'administration, les administrateurs, (on peut même songer aux magistrats), constituent des relations de dépendance. Le candidat à la députation qui n'est qu'une personnalité, n'assure nullement un mandat qui lui est délégué, malgré le suffrage universel par ses électeurs. On peut cependant considérer, cette idée à été souvent retenue par des historiens, que Dieu et le Christ sont extrêmement pénétrés dans les pensées, la vie, et les croyances de nombreux Niçois, plus particulièrement encore de femmes et hommes du Comté. Cet amour et ce respect religieux peuvent être aussi considérés comme un fruit, une évolution de l'histoire…. Et, on peut retenir, il faut dire cela sans doute avec une certaine prudence, que « solliciter » Dieu, le Christ, sont des attitudes qui s'expriment, au-delà d'une vie commune, pour se donner des solutions, des attitudes qui tendraient à sauver la personne face à des malheurs ou tout simplement des oppositions. Or, l'empereur Napoléon III, de manière assez distincte et opposée au royaume sarde, à ses chefs, ne négligera pas, avec une attitude souvent prudente, le rôle de la religion. Le clergé peut être considéré dans cette période de 1851 à 1870, comme un des modestes acteurs de préparation et de réalisation des candidatures.

Ce qui parait certain, c'est le rôle, l'influence des prêtres, tout particulièrement dans les sites du Comté, lorsque le préfet, voire l'empereur lui-même, font appel à eux. Retenons quelques exemples assez évidents qui soulignent les diversités de ces attitudes. Monseigneur Sola, prélat italien, fut maintenu en sa qualité d'évêque par les ministères de l'empire. Avec lui l'empereur et le préfet des Alpes-Maritimes maintiendront une forte majorité des prêtres italiens. Or, cette décision, était, on croit pouvoir le dire, en contradiction et en opposition à l'égard du roi Victor Emmanuel II et à l'égard du ministre Cavour.

Monseigneur Sola, dans un rapport et une circulaire à ses prêtres, leur demande avant 1860, de voter pour le rattachement à la France. Les diocésains et les prêtres se sentiront concernés par cette opinion. Postérieurement à 1860, ce prélat ne manque jamais d'adresser, lors des campagnes électorales, une circulaire aux membres du clergé en les engageant à voter pour ce que l'empire nommera « le candidat officiel ». Par exemple à propos de la candidature de Malausséna qui veut devenir député, monseigneur Sola exprime, dans son texte « qu'il a soutenu les droit du clergé et à lutté pour améliorer la situation temporelle des établissements ecclésiastiques situés dans la commune de Nice ». Mais on peut considérer que les problèmes en ce domaine sont variés. Par exemple, dans un rapport à son ministre de l'Intérieur le préfet s'interroge sur le rôle de monseigneur Sola à l'égard du clergé, comme il écrit de « son clergé ». De 1864 à 1870, le préfet prendra des positions qui sont très opposantes. Le défaut d'influence sur son clergé, dit il, démontre que l'attitude du clergé est réservée. C'est certainement évident pour la ville de Nice. En 1866, le préfet apprend au ministre que « le clergé » partage en grande partie les idées développées dans son journal de Turin *l'Unita Cattolica*, qui démontrent le libéralisme, l'indépendance du clergé. Et sa conclusion, est claire : « Il nous faut un évêque français ». Ces attitudes variables, liées à cette période, démontrent que ces relations entre la politique et les religions sont manifestement diverses. Prenons, encore quelques exemples qui nous offrent une compréhension intéressante de l'empire :

L'évêque de Fréjus, qui a sous son autorité, en 1863, l'arrondissement de Grasse, refuse de publier une circulaire officielle, dont l'objet était de soutenir un candidat impérial.

Le curé du Broc écrit au préfet en 1863 et 1869, qu'il « promet de s'occuper de la candidature du duc de Rivoli ». Ce point est intéressant pour saisir les diversités, car ce village des Alpes-Maritimes était le théâtre d'une lutte évidente entre le maire, de tendance nettement libérale, et le curé. On mesure ainsi cette volonté d'un administrateur de posséder une liberté de choix, d'analyse et de défense éventuelle d'un autre candidat.

On peut considérer que dans l'ensemble de l'Etat impérial, des évêques, des prêtres n'acceptent pas de se soumettre aux volontés des préfets impériaux. Au fond, ne sont-ils pas républicains ? En 1863, les évêques de Cambrai, de Chartres, de Metz, d'Orléans, de Rennes, de Tours, répondent ainsi à une consultation du préfet : « Votez donc, mais pour qui ? Pour les candidats officiels ou pour leurs adversaires ? Ici nous n'avons rien à vous dire ; c'est une question de conscience et de confiance personnelle ». Nous avons constaté, que dans bien des cas, en France, dans les Alpes-Maritimes, le clergé s'efforçait de demeurer indépendant.

● Le déroulement des campagnes électorales de 1860 à 1869

On peut considérer, mais écrivons-le avec prudence, que l'administration préfectorale s'efforce de jouer un rôle primordial dans l'organisation, dans la réalisation, et donc en thème final les résultats d'une campagne électorale. Mais il faut considérer que dans cette période de l'empire français, les formes de manifestation de l'opposition aux règles et consentements imposés existent. Ce sont les institutions qui constituent, sans aucun doute, le thème essentiel et central de la plupart des campagnes électorales. Mais il ne faut surtout pas ignorer que les décisions d'ouvrir une campagne électorale appartiendront progressivement aux candidats de l'empire et aux candidats de l'opposition. On peut considérer, que ce sont les « personnes » qui sont, de façon assez certaine, le centre de l'agitation des campagnes électorales. Comme le soutient très bien le préfet Langeron, le manque d'énergie politique, le système largement utilisé de la candidature officielle, les déceptions nées au lendemain du rattachement, expliqueraient, selon cet auteur, « l'asthénie » des campagnes électorales. Si nous considérons ces aspects essentiels du déroulement des campagnes électorales, nous pouvons au moins considérer des perspectives qui nous paraissent intéressantes pour comprendre au fond campagne et volonté d'élection : Ce sont les personnes qui sont au cœur de la campagne électorale et il est très souvent considéré que la cause, les rencontres ou les élocutions dans cette période de campagne ne s'appuient pas du tout sur les opinions politiques. L'influence impériale exerce un rôle fondamental. Les interventions, les préoccupations fortement exprimées et si essentielles des préfets, contribuent à la ferme vocation de la campagne électorale. On doit aussi considérer que, dans une perspective tout à fait différente, les institutions peuvent être appelées à devenir un thème central, « rabattu », de la plupart des campagnes électorales.

En 1860, dans la première élection du département qui a pour objectif de lui donner un représentant dans la première circonscription, le parti des italianissimes a un candidat qui est le comte Avigdor. Le candidat du gouvernement est Lubonis. On peut donc, sans erreur, constater que dans une situation très particulière, liée au rôle antérieur du syndic Lubonis, la campagne électorale initiale de 1860, s'oriente vers le problème du retour à l'Italie. On peut considérer aussi que la ligne de partage parait assez facile à tracer entre les principaux aspects, multiples débats de la campagne électorale. Cette ligne de partage correspond assez bien, (mais pour des préfets ce sont des erreurs), à la ligne géographique qui séparait le Comté de Nice de sa future patrie, la France. Dans le Comté, les personnalités issues du terroir ont des préoccupations liées à la campagne électorale qui s'affirment beaucoup plus locales que nationales. Peut être, peut-on dire, que nous retrouvons, dans ce domaine de la réalisation de

la campagne, une opposition, une distinction, faites entre le Comté, sa nature, paysanne et montagnarde, et Nice, ancienne et nouvelle.

Compte tenu de cette évocation qui souligne modestement la diversité des réactions à l'égard des campagnes électorales, peut-on utilement considérer que des thèmes principaux animent et alimentent de manière très variable le contenu des campagnes ? Les remarques peuvent être en ce point assez brèves, car il faudra, en étudiant les candidats et leur rôle, mettre en évidence leurs sollicitations.

Un domaine qui est souvent soutenu par les candidats libéraux est celui d'une plus juste répartition des impôts. En 1863, les élections révèlent en France la naissance d'une opposition qui mettra en évidence, c'est Persigny qui le souligne, deux aspects très significatifs d'une volonté de la campagne : « les partis ennemis, écrit Persigny, mettent en attaque le suffrage universel et les finances de l'Etat ». Cette décision est la fois curieuse et peut-être en partie fausse. Mettre en cause le suffrage universel de la part des candidats aux électeurs officiels, est une analyse qui rappelle l'histoire à la fois révolutionnaire et celle de la royauté, des royautés nées en 1815. Mais on peut aussi tout simplement considérer que ce sont les électeurs mis en cause. Voilà une opposition qui, en cette année 1863, a une nature politique mais dont les résultats seront bien certainement exclus. C'est le rôle du suffrage universel. La réduction des impôts et leur répartition est demandée et, point intéressant, elle est très souvent sollicitée par opposition entre Nice et son Comté, et, d'un autre coté, la nouvelle partie du département des Alpes-Maritimes. Les républicains ont des adoptions, des soutiens à Grasse, Cannes, Antibes, Vallauris, Tourrette, Cabris, Saint-Laurent, Le Broc. Dans de multiples villes ou villages, les sollicitations, les actions ne s'engagent nullement à soutenir les institutions. Cette différenciation entre les Alpes-Maritimes, sollicitera une longue étude, de longs résultats.

Un candidat « libéral » en 1863, le docteur Maure se présente dans l'annexion varoise. Il est vivement soutenu par des personnels que le préfet qualifie de républicains. Le candidat Maure refusait cette qualification. Mais incontestablement il recherchait une qualité forte dans sa décision, en sollicitant notamment une réduction et surtout une plus juste répartition des impôts. Cette candidature, à notre humble avis, montre un caractère très significatif des campagnes, et cela provient encore des préfets ou des sous-préfet. Le sous-préfet de Grasse prendra une position, pendant la campagne de Maure, qui met en cause un déroulement des situations. Il critique le candidat, des villes et villages au nom de l'empire. Dans cet exemple, on voit combien les représentants de l'état se sentent totalement liés à l'empereur : « les républicains ont des adeptes à Grasse, à Cannes, Antibes, Vallauris, Cabris, Tourrette, Saint-Laurent, Le Broc et ils portent leurs voix sur monsieur Maure ». Il ajoute : « Le docteur Maure se prépare à grossir les rangs de l'opposition en ne dissimulant pas sa méfiance des intentions du gouvernement. Monsieur Maure ne renie pas son passé politique, il s'engage certes à ne pas renverser les institutions actuellement existantes, mais il ne s'engage nullement à soutenir ces institutions, à aider leur développement, monsieur Maure s'abstient de prononcer le nom de l'empire…. Monsieur Maure, en appelle à cette déplorable sollicitation des suffrages des mécontents de tous les partis ». Les sollicitations du candidat étaient très dépendantes de son appartenance à la partie nouvelle du département des Alpes-Maritimes, Cannes, Grasse, Puget-Théniers. Qu'on se permette de citer, dans cette brève perspective d'études, une dernière préoccupation du sous-préfet de Grasse. Elle souligne de manière assez classique, mais très forte d'information, le point de vue, la prise de positions, d'un sous-préfet, même s'il n'est qu'un modeste acteur dans ce domaine des exigences de l'empire : « Les personnes qui viennent d'être désignées, écrit-il en 1863 dans sa circulaire, sont hostiles au gouvernement français. Il faut donc leur faire comprendre que monsieur Maure est un candidat de l'opposition ». Une conclusion peut être proposée à l'issue de cette analyse qui s'efforçait de mettre en évidence des aspects relatifs à des décisions, des

déroulements, des oppositions ou débats plus ou moins clairs, des campagnes électorales. Nous nous permettons simplement d'énumérer onze constatations :

- L'appui officiel dans l'évolution de la campagne de l'administration en exercice, et cela sous l'autorité de l'empire et naturellement des préfets ;
- L'appui officieux, c'est-à-dire presque dissimulé, non exprimé, de l'administration et des préfets ;
- A l'inverse, la volonté de faire considérer en campagne électorale que les institutions « qui nous régissent, dira un candidat, offrent vingt ans de calme et de prospérité » ;
- Le dévouement aux grands principes d'ordre, au respect de la religion, à la défense des progrès matériels et moraux ;
- Une opposition, une différenciation, entre les préoccupations nationales et les intérêts, les sollicitations d'arrondissements locaux ;
- Une volonté exprimée du libéralisme, et cette volonté apparaît par exemple dès 1863, chez le docteur Maure, quelques années plus tard, 1868, elle est considérée et assimilée à une volonté républicaine ;
- Ce libéralisme revêt parfois dans les campagnes de 1863 à 1870 des expressions de promesses, à l'égard des électeurs : développement des libertés publiques (ce qui souvent s'oppose à l'action impériale), suppression des candidatures dites « officielles », c'est-à-dire celles qui sont totalement liées à l'empire, l'allègement des charges militaires (est ce déjà une idée républicaine ?) et le contrôle des dépenses (fait classique).
- La volonté de rupture avec la France, animée et manifestée en campagne électorale par le retour à l'Italie. Ce fait est lié à une brève période, essentiellement 1860, mais en 1870 et 1871, notamment sous le rôle et la pression du général Garibaldi, il se reconstitue.
- Tout un ensemble d'engagements, (c'est un énorme progrès sur les campagnes), pour mesurer, engager, voire défendre les populations locales. Ce fait, cet événement, sont considérés, certainement à juste titre, comme totalement absents en 1860, et peut-être même un peu au-delà.
- Précisément, la volonté de mettre en évidence dans la campagne, les personnes, aura un effet très important aux dépens des politiques. Le préfet Gavini fera un rapport de cette nature au ministre de l'Intérieur, le 22 avril 1869 : voilà incontestablement une évolution des fonctions, des considérations au regard de la lutte électorale.
- L'affirmation, là également en 1869, des sentiments de confiance à l'égard de l'empire. Mais il est cependant intéressant de noter, que cette période, si dure, qui précède la crise de l'empire, une confiance fortement certaine s'inscrit à l'égard de l'empire ; l'autre qui avance de multiples promesses électorales de liberté, et qui, très souvent, se réfère à la république. Le terme « républicain », n'était sans doute pas comparable à celui de l'année 1848, mais il dénommait une brève volonté en 1869, de changement de l'empire.

La variété de ces campagnes est immense. Les aspects des techniques des campagnes électorales ont évolué dans cette période de gestion et de domination de Napoléon III. Les élections de 1860 témoignent d'une faiblesse de la propagande et d'une faiblesse des moyens mis en œuvre. Les réunions sont très faibles, même lorsqu'il y a évidemment, par exemple, deux candidats opposés en 1860 : le syndic et futur élu Lubonis et face à lui, le comte Avigdor, soutenu par les italianissimes. Seule en cette période, une agitation animera Sospel, une ville dans laquelle l'Italie était fondamentale. La propagande des campagnes, on peut le

noter, se bornait de part et d'autre à l'envoi et à la distribution de bulletins des candidats. Or, thème aujourd'hui tout à fait classique, ces bulletins transférés au nom des candidats étaient souvent lus, vérifiés, par les administrateurs. Cette technique sera encore utilisée pendant quelques années, mais on peut constater, que, la bataille des communiqués préfectoraux déguisés, ou rédigés par des juges de paix prend naissance et se développe. Ce seront aussi des candidats, en 1863, tels que le duc de Rivoli, le docteur Maure, qui réalisent, de manière un peu exceptionnelle, des tournées électorales. Ce qu'il faut bien noter, même sommairement, vise à constater, dans cette vie impériale, que ces traditionnelles tournées sont souvent organisées par le sous-préfet. Cela est assez net à Grasse par exemple. Les lois du 11 mai et du 6 juin 1868 vont réglementer les opérations d'une campagne électorale. Les affiches électorales sont « affranchies » par le timbre et cela ouvre la nette décision de les placarder, sans autorisation pendant la période de la campagne électorale qui est fondée sur vingt jours. Mais, voici encore un contrôle significatif des candidatures et des campagnes : l'autorisation de placarder les affiches électorales était d'une part en obligation de déposer un exemplaire de chaque affiche au parquet du procureur impérial, et, d'autre part, ce texte d'affiche devait obligatoirement être signé par le candidat. On conçoit ainsi une pratique quasi-politique en campagne électorale qui mérite d'être évoquée. La signature du candidat organisait nettement le droit aux réunions électorales et à la distribution des bulletins. Ces formalités tracassières et souvent rigoureuses, ont entravé ce droit accordé aux réunions électorales et à la distribution des bulletins. En effet, la période de ce droit, s'ouvrait au moment de la promulgation du décret qui a pour fonctions de convoquer les collèges et se prolonge jusqu'au cinquième jour qui va précéder celui de l'ouverture du scrutin. Les lois des 11 mai et 6 juin 1868 engageaient l'obligation d'une déclaration signée par sept personnes domiciliées dans la commune et ayant leurs droits civils et politiques ; la consécration que seuls les électeurs de la circonscription électorale et les candidats qui avaient déposé le serment pouvaient assister à la réunion. Il fallait qu'ils aient fait connaitre leur nom, leur qualité, leur domicile, sous peine d'une amende et éventuellement d'un emprisonnement de six jours à six mois ! Et fait qui incontestablement pouvait mettre en cause la liberté, l'indépendance au cours des campagnes électorales était placée, en réunion, sous la surveillance d'un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire qui avait le droit, au titre des textes, de prononcer la dissolution de l'assemblée réunie si le bureau de cette réunion laissait mettre en discussion des questions qui auraient été étrangères à l'objet de la réunion et si la réunion devenait remplie de conflits, de tumultes.

On peut simplement concevoir cette volonté de surveillance, de contraintes, de respect des textes, mais il faut bien noter que cette exigence n'empêchera pas les refus de candidats, leurs luttes contre ces obligations, qui mettaient une atteinte à leurs libertés. On peut dire que les dernières campagnes, 1868, 1869, seront animées et feront apparaitre quelques incidents. Les incidents, certes, ne se sont quand même pas produits sur des luttes physiques, des blessures ou des volontés de tuer les hommes. Non ! L'atmosphère était plus tendre. Les fermetures des cabarets sont très fréquentes dès 1860, sous l'autorité des préfets et des sous-préfets. Il est assez remarquable de constater, et cela une fois encore à Grasse, qu'une directrice des postes et télégraphes, qui a refusé de délivrer les plis de la sous-préfecture, sera mise en suspension, peut-on dire éliminée de ses fonctions par le préfet des Alpes-Maritimes qui déclare que « cette dame ne saurait être maintenue plus longtemps. »

Les allégations dont la nature n'était parfois pas très vérifiable sont relativement fréquentes. En 1863, par exemple, on fait « état » de la démission de certains maires dans la perspective de campagnes électorales. A cette date, et à deux reprises, une lettre anonyme est adressée à la préfecture : « Pour mieux assurer la candidature de monsieur le duc de Rivoli, veuillez faire publier par les journaux ou par les circulaires qu'un conseil s'est réuni en Suisse, composé de républicains, de légitimistes et d'orléanistes, dans le but de renverser le

gouvernement de l'empereur en semant la révolution dans tout l'empire, en présentant des candidats totalement hostiles au gouvernement ». Certes, on peut considérer, qu'une telle affirmation qui met en cause l'Etat impérial est exceptionnelle. Elle n'aura aucun effet réel mais elle prouve que le débat électoral donne souvent aux Niçois des expressions et des sentiments dissimulés anti-impériaux.

Certaines manœuvres, voire des menaces sont également assez courantes. Les partisans de l'un ou l'autre des candidats accompagnent jusqu'à l'urne, les paysans, bulletins en mains (le secret est éliminé !) et il est fréquent de retrouver des protestations, écrites par un président du bureau de vote, contre ces procédés. Et souvent, des menaces sont exprimées contre les paysans qui refusaient de montrer avant le vote leur bulletin. Cette attitude, qui fut parfois réelle dans la région de Grasse, du Comté, souligne incontestablement la volonté d'une liberté. Enfin, si l'on permet de mettre un terme à ces modes d'incidents, qui pour l'essentiel mettent en jeu les conditions préalables des choix des candidats, dans leurs actions électorales, le passage sur les terres pour se rendre au bureau de vote sera interdit. Les campagnes dont la nature est riche d'analyses et de débats, prépare et assure les élections. Comment ces élections vont-elles avoir une nature particulière ? Comment les étudier ? On peut, est-ce exact, nous ne le savons pas ? considérer que l'empereur Napoléon et, tout particulièrement son préfet des Alpes-Maritimes, en ses dix années de présence et de son influence, ont partagé aussi naturellement que possible les inscriptions des électeurs dans les années successives :

1861	52 656 électeurs	1866	58 819 électeurs
1862	54 294 électeurs	1867	Le texte n'est pas aux Archives nationales.
1863	54 936 électeurs	1868	58 372 électeurs
1864	54 961 électeurs	1869	56 330 électeurs
1865	57 569 électeurs	1870	58 065 électeurs

Cette progression assez régulière jusqu'en 1869 est liée, de manière très évidente, à des volontés plus ou moins politiques. En toute cette époque citée, les juges de paix sont chargés de dresser les listes électorales. Or, à Grasse par exemple, par l'intermédiaire d'un candidat, en 1869, une mise en cause, un refus de nombres, s'élèvent contre les résultats établis par les juges de paix.

Les considérations doivent être prudentes. L'étude des scrutins, dans un effort de décomposition de leurs présences, démontre une indifférence politique, relativement variable en dix années, des populations de l'ancien Comté. Seul le nom de Malausséna un cas particulièrement intéressant, réduira avec certitude cette indifférence, car il est un lien entre le passé et le présent. Mais l'on peut soutenir combien les campagnes électorales et donc les élections ont éprouvé un écho assez faible dans les secteurs ruraux. A titre d'exemple, le commissaire de Fontan, par une lettre au préfet en 1863, mentionne que les élections à Sospel, dans la vallée de la Roya, où selon lui l'influence italienne est forte, seront incorporées d'indifférence. Il répètera cette même critique en 1869. Le commissaire de Menton, ville dans laquelle l'Italie s'efforçait d'être puissante soutiendra en 1863, exactement les mêmes critiques.

Les campagnes électorales ont éprouvé très peu d'écho dans les secteurs ruraux, mais nous constaterons que l'acte d'abstention semble témoigner dans les villes une volonté qui n'existe pas chez les paysans. Malgré l'indifférence, celui-ci vote sous la menace ou simplement sous la promesse. Combien précieux, ajoute en l'occurrence, sur ce point un sous-préfet, est le témoignage d'un paysan qui dit : « Que perdrions-nous à voter pour monsieur Maure dont nous connaissons les intentions bienveillantes, alors que le duc de Rivoli est un

inconnu ; mais voilà, exprime le paysan, nous sommes des moutons et l'on compte sur nous ! ». L'historien Ciais montre parfaitement dans sa recherche, que les multiples froissements nés de l'annexion, qui ont été engendré chez les Niçois, en particulier, font apparaitre une hostilité sourde ou, du moins, une mauvaise volonté manifeste qui trouve dans l'élection d'un Niçois une réalisation qui peut être considérée comme significative.

De manière générale des candidats sont des membres de la bourgeoisie et de la noblesse. Cela met en évidence leur grande qualité personnelle, et surtout, en raison de l'influence des maîtres de l'empire, cette somptueuse appartenance, dès 1860, les écarte de l'usage du terme « républicain », qui sera, cependant, plus tard mis en forte annonce. La députation, en cette naissance de Nice à la France, apparait comme un moyen de mettre en évidence l'ascension sociale, et d'obtenir des qualités, qui seront au service de l'empire. On doit donc constater que l'influence de ces hommes qui veulent jouer un rôle politique est très sensible d'un candidat à l'autre. Mais il est certain que la personnalisation, la conscience du candidat, ont des effets manifestes à l'égard des électeurs, ceux de Nice, ceux du Comté.

Nous nous permettrons de citer par exemple Lubonis. Cette présentation est faite par le préfet au ministre de l'Intérieur. Louis Lubonis, né à Nice le 9 aout 1815, était issu d'une famille qui était établie à Nice depuis des siècles, et il deviendra, sous l'autorité sarde, un fonctionnaire éminent : universitaire avec un diplôme de maître en philosophie et ses diplômes de droit sont couronnés par ceux de docteur. Il devient magistrat, puis avocat… bref, il réalise dès 1839, et les années suivantes, une carrière qui fera de lui notamment un conseiller à la cour, en 1853.

Or, au printemps de 1860, la question de l'annexion de Nice à la France se pose avec insistance dans la presse et une grande partie de l'opinion. Les élections législatives, les toutes premières dans le département, étaient fixées aux 9 et 10 décembre. Le gouvernement avait décidé, décision exceptionnelle, de laisser le champ libre à la compétition. Les ambitions particulières s'étaient données libre carrière. Mais, devant le nombre élevé des candidatures en lice, six hommes, le gouvernement s'infléchit. Devant une agitation qu'il considère comme provoquée par les candidats, et pour empêcher les inconvénients qui résultaient de cette multiplicité de candidatures, le gouvernement infléchit sa ligne de conduite et, quelques jours avant l'élection, mettant en déroute les autres candidats, le préfet se réjouit à présenter Louis Lubonis comme le candidat officiel à cette élection législative. Le désistement progressif des autres candidats, qui se retirent de la lutte, et, dit Lubonis, « de manière bienveillante », lui fournit une valeur qui, en apparence est très forte……influence des chefs impériaux, met bien en distinction les candidats dits officiels, soutenus à fond, par exemple, par les préfets, les candidats non officiels, même s'ils veulent se réclamer d'un parti qui n'est pas forcement politique, les républicains, adversaires de l'empire qui se porteront sur lui car ils n'acceptent pas la représentation du gouvernement. Et dans cette situation de 1869, seuls deux candidats républicains, Bixio et Bessat, peuvent être considérés comme les représentants des groupes politiques. Leur personnalisation marquera une influence qui s'oppose aux préoccupations impériales.

Le décret organique du 2 février 1852, a été rendu applicable aux Alpes-Maritimes par un décret impérial en date du 22 août 1860. Dès lors, les électeurs doivent se réunir au chef-lieu de la commune, toutefois le préfet a la possibilité de créer des sections de vote par arrêté. Et on constate qu'il en usera largement, à la demande de maires, ou de sa propre initiative. Le fonctionnement réalisera 6 à 7 sections dans la plupart des villages des Alpes-Maritimes afin de faciliter le vote des paysans. La nature, les connaissances du vœu électoral du village sont souvent analysés et aussi débattus en vue de résultats.

Il convient de rappeler, et c'est un point important, que le préfet a la possibilité de confier aux maires la présidence des collèges électoraux. Ils sont assistés par quatre assesseurs qui sont choisis suivant l'ordre du tableau, parmi les conseillers municipaux. Un des électeurs sera élu secrétaire général du collège électoral. L'organisation des assemblées met en cause des points, des obligations, qui témoignent de l'influence du rôle impérial : lorsque plusieurs sections de votes ont été créées, le maire devra obligatoirement présider la première section et laisser le soin à ses adjoints de présider les autres. Une imposition manifeste : lorsqu'on procède à l'appel des électeurs dans l'ordre de la liste, l'un deux, ou d'autres, ne peuvent absolument pas pénétrer dans la salle de vote s'ils sont porteurs d'armes et après avoir montré leur carte d'électeur, ils doivent déposer auprès du président, un bulletin fermé et ce président, après s'être assuré qu'il n'en referme pas d'autres, le déposera dans l'urne. Chose intéressante : sur la table du bureau de vote devront, obligatoirement, être déposés un recueil des dispositions de la Constitution et du décret sur les élections des députés au Corps législatif, un tableau des circonscriptions électorales du département, une feuille d'inscription des votants et une liste officielle des électeurs. La commission départementale chargée du recensement sera composée de trois membres, choisis par le préfet au sein du Conseil général. Et cette commission départementale examinera les bulletins annexés et elle donnera son avis sur les réclamations. Le président de la commission, avec un rôle essentiel, proclamera député pour chaque circonscription, celui des candidats qui aura réuni les deux conditions exigées – et voilà encore une obligation instaurée par l'empire, - par l'article 6 du décret de 1852. Ces deux conditions étaient ainsi prévues : avoir réuni la majorité des suffrages exprimés et avoir réuni un nombre de voix égal au quart de celui des électeurs inscrits sur la totalité des listes de la circonscription électorale. Mais, au second tour du scrutin, la majorité relative suffisait, quelque soit le nombre de suffrages exprimés et obtenus.

Il ne faut pas oublier que la candidature officielle, (c'est Morny qui établira ces recommandations), a pour résultat d'entrainer une carence presque totale du futur député, l'administration réalisant la campagne électorale à sa place, et comme nous l'avons constaté, le député est, dans sa fonction, desservi. Il faut par ailleurs bien indiquer que les candidats aux élections ont des traits communs. Leur condition sociale est de façon très constante celle d'hommes riches, qui ont occupé ou occupent des fonctions importantes. Si l'on retient des exemples des années 1860 à 1868, on constate que le comte Henry Avigdor, ministre plénipotentiaire en 1859, le duc de Rivoli, petit-fils du maréchal Masséna, officier dans l'armée impériale, appartiennent à des familles de haute noblesse. Maure, candidat dans la région de Grasse est docteur en médecine, ancien député, conseiller général de la circonscription de Grasse depuis plus de trente ans, Mero est un riche industriel de la région grassoise également, maire de Cannes, membre du Conseil général. La première circonscription en 1860 sera représentée par Louis Lubonis conseiller à la cour d'appel et procureur sous le régime sarde.

L'influence des italianissimes sera manifeste aux élections de 1860 et de 1871. En 1860, au lendemain du rattachement le choix doit se faire entre Louis Lubonis, candidat officiel du gouvernement et le comte Avigdor représentant des italianissimes. Dans deux cantons, seulement le comte Avigdor à la majorité, celui de Contes, (842 voix contre 287, soit 74 % et 25 % des votants), celui d'Utelle, (375 voix contre 346, soit respectivement 46 % et 37 % des votants). Mais le candidat italianissime va concurrencer assez fortement le candidat gouvernemental dans deux autres cantons : ceux de Nice, soit 1188 voix, contre 1282 à Lubonis, 47 % contre 51 % des votants ; ceux de Villars où il obtient 336 voix contre 463, soit 42 % contre 58 %. Mais il faut remarquer que le chiffre des abstentions est considérable : 8534 abstentionnistes au regard de 11 036 inscrits, soit 87 %. Cette élection de 1860, qui se déroule quelques mois après l'annexion, a rencontré l'indifférence à Nice et au contraire

l'accueil souvent enthousiaste des cantons ruraux, à l'égard de Lubonis, sauf ceux de Contes et d'Utelle, majoritairement italiens.

On peut se hasarder à comparer l'élection de 1860 à celle de 1871, mais en exprimant des réserves. Tout d'abord cette élection se déroule sous un régime différent, au moyen de techniques qui ont changé et dans une atmosphère très différente. Les techniques électorales ont changé, l'atmosphère est radicalement différente de celle de l'empire : en essentiel ce sont des candidats patronnés par un journal séparatiste *Il Diritto*, qui a été à l'avant-garde du combat pour le retour de l'Italie. Les quatre candidats du *Diritto*, donc qui soutient les Italiens, Garibaldi, Bergondi, Piccon, Borriglione, ne soutiendront jamais au cours de leur campagne le séparatisme, mais plutôt évoqueront le problème de la guerre qui met en cause l'analyse du rattachement. On peut cependant avouer que les idées, les sollicitations ne sont pas toujours très claires auprès de ces quatre futurs élus. Garibaldi sera élu avec 20 679 voix, Bergondi 14 018 voix, Piccon 13 630 voix et Dufraisse 13 362. Mais il convient de savoir que ce dernier, tout en soutenant une autre solution qui aurait mis un terme au rattachement, était l'ancien préfet des Alpes-Maritimes depuis 1870 et s'était présenté sur la liste patronnée par *le Journal de Nice* , qui le 4 septembre 1871 s'est réalisé en timide défenseur de la république. L'élection du préfet Dufraisse sera invalidée quelques mois après son élection. Si le triomphe de Garibaldi est manifeste, les progrès réalisés par les candidats « séparatistes », dans tous les anciens cantons ruraux du Comté de Nice, sont manifestes. A Sospel, Saint-Martin-Vésubie, Roquestéron, Guillaumes, Saint-Sauveur, Breil, Levens, Villefranche-sur-mer, Puget-Théniers, les candidats du *Diritto* arrivent largement en tête. Cela incontestablement est significatif dans cette époque si particulière qui succède au rattachement de Nice, mais il y a des évolutions.

L'influence des « libéraux » et des conservateurs concerne deux candidats, Maure et Mero, dont on peut affirmer qu'ils ne réclament pas officiellement leur nature de libéraux. Ont-ils fait appel aux électeurs libéraux ? Rien de moins sur !

Deux considérations très élémentaires se dégagent de la lecture des cartes de 1863 et 1869 : L'audience locale des candidats est nette. Elle réunit les cantons de Grasse, de Saint-Vallier pour le docteur Maure, le canton de Cannes pour Mero. Si le canton de Grasse a offert 50 % des voix à son candidat le docteur Maure, il est assez délicat de savoir s'il s'agit de voix républicaines, de voix libérales, car ni l'un ni l'autre, qui pour des électeurs sont des candidats d'opposition, ne refusent pas l'étiquette officielle. Au fond, en 1869, l'empereur malgré ses recherches d'une autre autorité, maintient ses exigences. Une preuve certaine est constituée par le canton de Puget-Théniers qui a toujours fait preuve d'un loyalisme social, donnant 2 % au candidat libéral en 1863. Mais en 1869, le docteur Mero recueille dans ce même canton, 34 % des voix. Nous sommes à l'épuisement des rôles de l'empire.

Mais les progrès de l'opposition, ou plus simplement du « mécontentement » de 1863 et 1869 ont des progrès qui sont dus à la négligence du duc de Rivoli qui ne fait aucune visite dans le département pendant son mandat. Les tournées électorales profitables de Mero sont importantes dans les cantons ruraux.

On peut concevoir combien les candidats développent avec de telles différences liées aux événements, à leurs conceptions, leur volonté de devenir député. La comparaison avec les républiques, qui vont se créer est sans doute intéressante. Ce qui peut être considéré comme une faveur, une aide à l'égard de l'élection réside non plus seulement dans le rôle de l'administration, mais dans la reconnaissance, l'accord des électeurs au regard de l'influence, peut-on dire amicale, du candidat, mais aussi et surtout du particularisme.

Le fond d'amertumes et de déceptions existe. Il n'a certes rien d'explosif, mais s'il eut des répercussions, ce fut d'abord essentiellement par le phénomène des abstentions qui furent nettes à Nice. Lubonis avait été élu en 1860 et 1863, par 23 % des votants seulement. Devant ces problèmes, le journal la *Mensoneghiera* qui est écrit en dialecte Niçois se fera la

propagandiste de cette résistance : «Nous félicitons, de l'énorme habileté que déploie Malausséna afin de paralyser ce courant venu du dehors, et ne tendent rien moins qu'à aborder l'esprit local, à oblitérer le respect de nos mœurs et de nos coutumes, à proscrire notre langage et à détruire, ou à dénaturer les traditions de notre belle histoire ». Cette forte proposition date du 20 mai 1869. Au mois de juin 1870, cela sera au tour du journal *L'indépendant* de participer au réveil de ce sentiment d'autonomie et de reprendre la défense des intérêts Niçois. « On le voit, la ville de Nice depuis dix années n'a point manqué de superflu ; il n'y a que le nécessaire qui lui ait fait défaut. Or le nécessaire, il est temps de s'en aviser, ne serait pas par hasard, un journal niçois c'est-à-dire une feuille qui ne représente pas le radicalisme parisien, mais Nice elle-même, ses intérêts, ses besoins urgents ?». On peut considérer que ces manifestations épisodiques et secondaires n'étaient que des signes superficiels de ce particularisme qu'un homme, si déjà apprécié, allait incarner et représenter à la chambre des députés, François Malausséna.

Dès 1866, Malausséna n'avait pas caché son intention de se porter candidat aux élections législatives de 1869. Il fut largement aidé en cela par le préfet Gavini qui fit obstacle à la carrière politique de Lubonis. Pourquoi cela ? Les attitudes de Lubonis, certainement, mais le préfet considérait que son attitude serait une occasion politiquement très favorable pour obtenir l'adhésion des populations du Comté à l'empire. En 1860, Malausséna est maire et il a décidé de s'impliquer, après ses fonctions antérieures, aux fonctions de l'empire mais il ne le fait qu'avec une certaine réticence au rattachement. Il adresse une véritable « supplique » au roi Victor Emmanuel II : « Je souhaiterais que le Comté fut conservé à l'Italie». Par ailleurs, à cette même date, il s'adresse, à la veille du plébiscite aux Niçois ainsi : « Serrons-nous autour des urnes, avec calme, avec dignité ; soyons unis dans un même esprit de patriotisme éclairé et conciliant, que rien n'arrête la libre expression de nos vœux, mais que chacun de nous en déposant son vote songe à ce qu'il doit à la France et à son empereur ». François Malausséna à des opinions habiles et qui démontrent sa profonde réflexion. Au moment où ses chances se précisent, trois soutiens s'offrent à ce remarquable candidat. Sous la plume de pasteur Pilatte, il est soutenu par les républicains niçois : « Nous le croyons doué d'aptitudes nécessaires à un député. Avocat distingué, administrateur habile et laborieux, l'empire, en s'annexant Nice, ne lui a rien donné que la qualité de français. Nous avons reçu de lui, après son école libérale de Cavour la loyale assurance que comme candidat il entend ne devoir son élection qu'au suffrage des électeurs, tout en conservant son indépendance ». Le deuxième soutien surgit aussi en 1868 du préfet qui déclare : « La nomination de Malausséna comme député ne pourra être qu'infiniment agréable au gouvernement de l'empereur à l'œuvre duquel il s'est si bien associé dans la ville de Nice depuis 8 ans ». Dans un rapport au ministre de l'Intérieur du 11 avril 1868, le préfet écrivait : « Malausséna n'a pas désiré l'annexion, mais il s'y est, je crois, franchement rallié ». On conçoit aisément l'importance, l'intelligence habile du rôle des préfets. Enfin, le troisième soutien dérive de plusieurs journaux niçois et notamment de la *Mensoneghiera*, qui manifestait un grand intérêt au maire de Nice et souhaitait en clair, que malgré son mandat de député, il conserve son mandat municipal. Or, parfois, on peut constater que cette double fonction est critiquée par certains Niçois alors que d'autres, considèrent que le cumul des mandats ne servirait qu'à mieux gérer les intérêts municipaux. Entre tous ces soutiens, François Malausséna sut choisir à bon escient. Il maintiendra l'estime des bonapartistes en faisant valoir son ralliement à l'empire. Mais il a su conquérir les suffrages de républicains en refusant l'investiture qu'on lui offrait et en accentuant fortement l'accent sur son indépendance. Mais sans doute, plus que tous, et mieux que n'importe qui, il sut gagner et conserver les sympathies et les suffrages des Niçois. Permettez-nous de citer la profession de foi de François Malausséna aux élections complémentaires de 1868 : « Les titres qui peuvent justifier sinon expliquer cette ambition vous les connaissez, car c'est de vous que je les tiens.

Ils reposent uniquement sur les témoignages réitérés de confiance que vous m'avez donnés avec tant d'élan et de spontanéité dans les élections municipales, provinciales, départementales. Aussi est ce à votre sympathie que je demande vos suffrages ».

Tableau des consultations générales dans l'ancien Comté (1868-1869) et Nice

	Votants		Inscrits		Malausséna		Abstentions	
CANTONS	1868	1869	1868	1 869	1 868	1 869	1868	1869
BEIL	1792	1824	1198	1 598	1 198	1 598	24 %	13 %
CONTES	1616	1551	1114	1 246	1 114	1 242	32 %	20 %
ESCARENE (L')	1699	1714	1458	1 561	1 457	1 561	15 %	9 %
LEVENS	1776	2319	1607	1 670	1 606	1 666	10 %	28 %
MENTON	2010	2123	976	1 429	975	1 425	52 %	33 %
NICE	14 884	12 828	10 146	10 269	10 116	10 198	30 %	20 %
SAINT MARTIN	1672	1703	1412	1517	1411	1516	16 %	11 %
SOSPEL	1478	1494	1130	1149	1130	1149	24 %	24 %
UTELLE	1274	1270	1167	1184	1167	1184	10 %	7 %
VILLEFRANCHE	1186	1198	734	868	733	868	39 %	28 %
SAINT ETIENNE	1061	1109	594	894	594	894	44 %	20 %
SAINT SAUVEUR	1269	1286	1143	1202	1143	1201	11%	7 %
VILLARS	1166	Non cité	801	Non cité	801	Non cité	32 %	15 %

On peut aborder dans les résultats, quelques essais de comparaison, en s'interrogeant sur l'influence du député considéré comme député local, et enfin évoquer l'abstentionnisme qui est dans le cœur des électeurs.

Le point essentiel est celui de la candidature officielle contre les candidatures indépendantes. Aucun des candidats indépendants n'est en réelle situation, un opposant décidé. Par exemple le docteur Maure, qui, redeviendra député, est présenté comme républicain, mais par l'intermédiaire de l'administration préfectorale. Le nombre de candidats étant en général assez faible, il faut constater que le rôle des autorités, ministres ou essentiellement préfets, est fondamental. Ils agissent pour assurer ou empêcher une élection. Mero, lui-même, en 1863, qui sera ultérieurement élu, soutient à cette date de candidature officielle du duc de Rivoli. Dès lors, un certain nombre de constatations élémentaires peuvent être dégagées.

Les candidats indépendants possèdent chacun des « bastions » qui résistent aux infiltrations de l'administration impériale : par exemple Grasse, Saint-Vallier et dans une moindre mesure Le Bar, pour le docteur Maure. Le canton de Grasse, qui a mal accepté le rattachement aux Alpes-Maritimes peut être considéré comme un « fond libéral » du département, puisqu'après avoir offert 2213 voix à Maure contre 521 à Masséna, Mero, Cannois et candidat en 1863 ne recueillait que 21 % des voix dans le canton à Cannes contre 1490 à Masséna, duc de Rivoli.

Le solide loyalisme des campagnes à l'égard des institutions impériales est très fortement mis en œuvre par les juges de paix et les sous-préfets. Les cantons ruraux votent nettement pour le candidat officiel. Le rattachement est recherché et réalisé.

Il y a enfin un progrès de l'opposition, au fur et à mesure que nous approchons de la fin de l'empire. Pour plusieurs historiens cette opposition est une désaffection. On peut essayer d'établir une comparaison entre deux élus « locaux » de la première circonscription, entre 1863 et 1868. Il faut convenir d'une élection où les deux candidats n'ont aucun adversaire et, par conséquent la perte de voix obtenue par rapport aux votants est minime. C'est essentiellement à propos de Nice, la ville et ses environs, que cette comparaison peut révéler quelque utilité. En effet si l'on compare les résultats des élections de 1863 et 1868, au cours desquelles Lubonis et Malausséna n'ont aucun adversaire on peut faire quelques constations.

Les cantons ruraux, au nombre desquels nous pouvons ranger Menton et Villefranche, votent avec une uniformité qui est très régulière pour le candidat officiel ; ils votent avec la même régularité que pour Malausséna qui avait refusé d'être le candidat du gouvernement. Et en cette circonstance, on constate que les commissaires de police, les juges de paix, les fonctionnaires impériaux jugent les populations de l'ancien Comté.

En ce qui concerne Nice, nous pouvons vérifier la répulsion du canton pour Lubonis et au contraire, le triomphe de Malausséna. Les causes peuvent être sommairement prises en compte. En effet la vivacité et l'indépendance des Niçois s'accommodent très mal du système de la candidature officielle. La position de Lubonis ne paraissait pas très solide, et, à plusieurs reprises, le préfet écrit au ministre de l'Intérieur : « L'élection de Lubonis n'est due qu'aux voix des fonctionnaires publics, ou à celle des électeurs sur lesquels l'administration exerce de l'influence » et il ajoute : « Les abstentions résident dans l'hostilité du parti des italianissimes, le mécontentement des individus à l'égard du gouvernement, la position personnelle du candidat qui est peu obligeant ». Le refus de Malausséna de bénéficier de l'aide officielle de l'administration, son passé tout entier, plein de traits de dévouement à la cause et aux besoins de la ville de Nice, son habileté à flatter, à défendre ses idées, cet esprit et ce gout de liberté lui assurent un triomphe aisé. Les chiffres expriment : en 1860, Lubonis obtenait dans le canton de Nice, 1 282 voix sur 2 502 votants (11 036 inscrits) et 3 078 en 1863 sur 3 160 votants, (12 896 inscrits). En 1869, Malausséna recueillait 10 198 voix (12 828 inscrits).

Le mouvement abstentionniste dans les Alpes-Maritimes

	1860	1863	1868	1869	1871
NICE	77 %	77 %	30 %	20 %	60 %
CONTES	27 %	25 %	32 %	20 %	47 %
LEVENS	35 %	18 %	10 %	28 %	40 %
MENTON	53 %	50 %	52 %	33 %	21 %
VILLEFRANCHE	21 %	28 %	39 %	28 %	52 %
SAINT ETIENNE	58 %	37 %	44 %	20 %	47 %
SAINT SAUVEUR	29 %	21 %	11 %	7 %	49 %

Les abstentions dans le département des Alpes-Maritimes peuvent être considérées sous deux aspects, deux formes : l'une traditionnelle dont les raisons peuvent se chercher dans l'indifférence ou l'apathie, l'autre plus volontaire, plus réfléchie peut-être.

De 1860 à 1869, le pourcentage des abstentions dans la majorité des cantons ruraux décroit. Cela, est le résultat de l'action de l'administration combinée à l'absence d'esprit politique d'éléments ruraux et même des masses rurales. Le reliquat des abstentions peut toujours aussi, mais c'est bien difficile à vérifier, être le résultat de l'hostilité à l'empire dans quelques villages.

La seconde forme de ce mouvement nous la saisissons à Nice où elle parait correspondre à une attitude plus volontaire, plus réfléchie des électeurs. On sait combien

certains incidents, certains froissements témoignent des difficultés d'assimilation des Niçois, de certains Niçois, italiens d'origine, à la communauté française. Il est certain que ce mouvement d'abstention de 1860 à 1863, traduit cette incompatibilité qui a souvent un caractère secret. Or, il est utile de constater qu'en 1860, comme en 1863, l'atmosphère locale, nouvellement « française » est assez calme. On peut considérer qu'en fonction de ce qui a été écrit, qu'il n'y a pas de craintes d'incidents pour justifier l'attitude négative de la majorité des Niçois. Or, l'explication, pour de nombreux chercheurs est celle-ci : les Niçois ne voient pas en Lubonis leur candidat, au contraire, Malausséna symbolise de multiples aspirations. Les voix, même républicaines, en 1868 se porteront sur lui et malgré le mot d'ordre d'abstention soulevé par les journaux italiens, en 1869, Malausséna obtient 10 198 voix, soit 80 voix supplémentaires par rapport à 1868, alors que le chiffre des inscrits a diminué pendant cette même période (14 884 inscrits en 1868, 12 828 en 1869).

A Menton, nous retrouvons également de 1860 à 1868, une assez forte proportion d'abstentionnistes dont nous avons cité la situation dans le tableau. Elle reste constante surtout de 1860 à 1868 et baisse assez nettement : 32 % en 1869, 21 % en 1871. Or, il est vrai au contraire, qu'en 1871, compte tenu de la nouvelle situation politique, des crises qui naissent, le mouvement d'abstentions prend une importance tout à fait élevée (exemple : pour Nice 60 %, et pour d'autres lieux : 53, 52, 50 % d'abstentions). Il convient toutefois de savoir que le nombre des inscrits en 1871, s'élève à 63 449 dans le département. Ce qui peut autoriser à croire que de nombreux habitants électeurs, qui étaient sous l'empire ont été « dépossédés » (une forme politique) ou simplement dépourvus de leur carte électorale. Il est certain que le courant séparatiste au lendemain de la chute de l'empire, secoue l'ancien Comté, et un assez grand nombre de voix s'élèvent pour « murmurer, d'abord timidement, mais ensuite avec force, que si les plébiscites de l'empire, avaient été annulés on pourrait très bien aussi annuler la décision de l'annexion ». Il est assez incontestable que ce mouvement abstentionniste n'affecte pas tout l'ancien Comté, mais pendant près de quatre ans, le canton de Nice tout particulièrement. Cela apparait comme la preuve des difficultés de l'assimilation, (n'oublions pas, en exemple, la question des langues), à la nation française, et comme la manifestation de certaines réticences qui se rencontrent ou qui peuvent s'opposer.

Cet abstentionnisme constitue, et cela n'est pas toujours accepté, un acte réfléchi, volontaire par l'intermédiaire duquel, la population niçoise exprime les mécontentements ressentis au lendemain du rattachement à l'empire. Mécontentements fondés par exemple, sans que ce soit vraiment ici le lieu de le rappeler, sur les promesses faites en nombre, par le sénateur Piétri, qui ne furent pas tenues. On peut aussi incontestablement retenir les froissements et les déceptions nés des maladresses de l'administration impériale, qui veut exercer sa domination. On peut considérer qu'au terme des dix années du rattachement de Nice, du Comté, le régime a été bouleversé. Cette rupture politique était sans doute jointe à l'inexpérience, à la vie particulière de la majorité des habitants de l'ancien Comté. On peut aussi considérer que des Niçois constituaient le thème des campagnes électorales dans de nombreux départements. En 1871, il est certain que l'on votera encore plus pour ces hommes, connus, répondant à cette nouvelle vie politique et sociale, beaucoup plus que pour ce changement qui se réalise : de l'empire à la république.

● Les années troubles et les débats autour de Nice de 1871 à 1875

Depuis le 9 aout 1870, le département des Alpes-Maritimes était en cours d'état de siège. L'ère troublée résulte de la fin de l'empire, qui dans les Alpes-Maritimes, avec des réserves pour l'ancienne partie du Var, se manifestera par des déchirements et des inquiétudes ; des courants multiples vont traverser le territoire : des volontés de séparatismes, des courants monarchistes et la défense de l'idée républicaine qui prenait un tour actif. Elle

avait été de très faible ampleur sous l'empire, mais des républicains s'étaient engagés jusqu'en 1870, à soutenir les candidats non officiellement présentés par l'empire. Ce fut, le cas de Maure et de Malausséna.

Le 4 septembre 1870, le département des Alpes-Maritimes est officiellement proclamé en état de siège, ce qui était déjà en partie réalisé depuis le 9 aout. A cette date du 4 septembre le préfet arrive à Nice, nommé par Gambetta, première manifestation du gouvernement provisoire et premier acte d'autorité qui témoignait de la substitution d'un régime à l'autre. Les Niçois allaient être rapidement informés. La déchéance de l'empire, et la proclamation de la République seront affirmés à Nice, et, dans le département, le 5 septembre 1870 par une déclaration, ou plus exactement une « proclamation » qui rejoint la politique, et qui fut exprimée par les délégués du conseil municipal : Piccon, Bergondi, Avigdor, Gioan, Girard et Feraudi : « Concitoyens, la République vient d'être proclamée à paris. Ayez confiance dans vos représentants qui font appel à votre patrimoine, pour les aider dans l'accomplissement de cette tache. La garde nationale va être immédiatement constituée. Elle procèdera à la nomination de ses officiers ».

Une telle décision officielle n'allait cependant pas être admise à cette date du 5 septembre. Des citoyens, sans doute des Niçois, demeurés proches ou satisfaits de l'empire, vont créer des troubles. Le 9 septembre, les mêmes conseillers municipaux (ils avaient été élus le 8 août 1870 et donc un assez fort nombre demeurait en fonctions), auxquels s'ajouteront Raynaud et le colonel Gazan vont publier une deuxième proclamation pour s'efforcer de mettre un terme aux résistances, qui ne sont d'ailleurs pas liées à des actes militaires : « Des bruits se sont si fort répandus dans la ville, que des manifestations fâcheuses doivent se produire dans la soirée. La commission départementale dont les pouvoirs expirent ce soir par l'arrivée du préfet de la République, espère que ces bruits et ces menaces sont sans fondement. La commission départementale est convaincue que tous les citoyens de tous les partis, qui dans la journée du cinq ont concouru à maintenir l'ordre contre des gens qui ont tenté de le troubler au profit des malfaiteurs, seront encore animés du même esprit. Le seul cri qui doit sortir de la bouche de tout bon citoyen est le cri de « vive la République ».

Le principe républicain était donc admis et surtout défendu par l'autorité municipale. Il était aussi, bien naturellement, défendu par le préfet Baragnon, investi dans ses fonctions le 9 septembre 1870. Il mettait un terme à l'autorité impériale de Gavini et nommait le 11 septembre, Louis Piccon, maire de Nice.

Mais des conflits vont se produire, liés essentiellement à la volonté d'un courant séparatiste. Aussi, la délégation municipale de Piccon, qui devait faire face à ces manifestations fut annulée et remplacée par une nouvelle commission présidée par le docteur Clerissy. Les changements, en cette période troublée se multipliaient. Le 14 octobre 1870, le préfet Baragnon fut remplacé par Marc Dufraisse. Or, un de des premiers actes de nouveau préfet fut d'agir avec volonté sur les nominations de municipalités ou de consultations municipales. Avec la nomination de ce préfet et l'installation de la municipalité Raynaud à Nice, on entrait dans le domaine des premières élections législatives dans le département. Ces premiers instants du nouveau régime laissaient à nouveau apparaitre des actes de séparatisme. Toutefois, l'opinion publique jouerait un rôle presque « constitutionnel » ; les journaux assumeraient des opinions.

Rien ne saurait mieux montrer la façon dont s'est réalisée la substitution, que l'examen attentif de la préparation et des résultats des élections législatives. Ces élections ont eu lieu le 8 février 1871. Il est donc peut-être utile et intéressant de voir comment l'opinion s'est comportée à la veille des élections, de chercher à saisir des influences qui se sont exercées sur elles et d'essayer de démêler ses courants essentiels.

Les journaux, en cette matière ont joué un rôle primordial. Ils ont tous, ou presque tous, vanté les mérites du nouveau régime proclamé par le gouvernement de la défense

nationale. Leur tirage était assez faible, mais ils ont joué en cette matière un rôle primordial. Le *Journal de Nice*, par exemple, écrit le 19 septembre : « Liés par les mêmes intérêts, réunissons nous sous le même drapeau, ne nous occupons plus de nos origines, nous sommes tous enfants de la République ». Le *Phare du littoral*, qui avait exercé un certain rôle sous l'empire rejoint la défense de la République. Du 18 décembre au 31 décembre 1870, il publie sous le titre *Manuel du républicain* des articles dans lesquels sont évoqués les fondements, les formes et les avantages du régime républicain. Le *Réveil*, un journal créé le 1er juillet 1870 avait, dans un de ses articles, avant la fin de l'empire, proclamé les principes dont se réclame tout régime républicain : « Vous êtes appelés à élire vos conseillers municipaux. Démocrates, nous vous demandons de nous accorder, vous démocrates niçois votre concours. Nous le faisons, au nom même des principes immortels que la France a proclamés en 1789 et qui sont, aujourd'hui, si vaillamment revendiqués par la nation toute entière. Notre but en nous adressant à vous est d'en demander partout et toujours l'application entière afin d'arriver au gouvernement du pays par le pays ».

Il convient de citer enfin, pour achever ces exemples, le cas d'un journal italien *Il Diritto*, qui se produisait à Nice et qui était rédigé par un Niçois, Joseph André, de Florence. Le programme de ce journal, s'il n'était pas antirépublicain, ne contenait cependant aucune prise de position en faveur du nouveau régime. Il était en effet orienté bien davantage vers les questions locales et compte tenu de son origine, ce journal allait jouer, pendant cette période 1870-1873, un rôle considérable dans le mouvement séparatiste. Selon l'étude de Ciais, *le mouvement séparatiste dans le Comté de Nice après l'annexion de 1860* publiée en 1950, on constate qu'un certain nombre de faits regrettables se produisent : fuite et désertion de mobilisés, manifestations d'opposition dans les rues, agitation d'ouvriers, d'artisans, de commerçants qui sont souvent réduits au chômage par la guerre. Il est incontestable qu'en cette période rude à vivre, la lutte de la république pour prendre le pouvoir, bouleverse, mais nous croyons pouvoir dire d'une manière qui n'est pas excessive, dangereuse, ces sympathiques personnes du rattachement.

La tendance politique qui était favorable au gouvernement, donc à la République, ne rencontrait pas immédiatement des assises propices à son instauration. De nombreux facteurs entravent ce démarrage : le séparatisme, le contrat monarchiste, les attitudes humaines nées d'une vie déjà ancienne, l'opposition persistante entre l'ancien Comté de Nice et l'arrondissement de Grasse, une incertitude de politique qui se trouve fondée sur des vocations ou exigences républicaines et des vocations ou exigences monarchistes.

Les trois élections de nature législative, considérées comme des élections générales dont le but et la volonté étaient de décider du sort du pays, 8 février 1871, 2 juillet 1871 et 18 octobre 1874, avaient certes des propensions politiquement républicaines. Elles étaient, pour l'essentiel, destinées à pourvoir les sièges devenus vacants à la suite des démissions, des invalidations à la fin de l'empire. Ce qui est assez remarquable, tient au fait que ces trois élections, qui seront des traits fondamentaux de cette crise, seront marquées par les luttes opposant la tendance républicaine et la faction séparatiste. Deux modèles méritent d'être évoqués : les élections œuvrées et dominées par le républicain national, les élections œuvrées et dominées par le tempérament républicain local.

L'élection de février 1871 fut incontestablement dominée, on peut l'admettre, par la volonté incontestable et sincère, d'enrichir notre région, mais ailleurs aussi d'imposer la République. Le décret de convocation du 29 janvier 1871, s'exprimait à travers le scrutin de la liste départementale fixé par la loi du 15 mars 1849. Les journaux dont le rôle fut important proposèrent à l'assentiment du corps électoral des personnalités républicaines qui avaient joué un rôle non négligeable avant 1871. Deux listes affirment leur tendance et leur affirmation républicaine : la première patronnée par le *Phare du littoral* et par Le *Réveil des Alpes-Maritimes*, comprend le général Garibaldi, Adam, Lefèvre et le commandant Féraud. La

seconde patronnée par le *Journal de Nice* comprend Garibaldi, Adam, le préfet en exercice Dufraisse et Clément Laurien.

Ces deux listes avaient à la fois des points communs, mais par ailleurs des différences, malgré ce caractère républicain national considéré comme la source politique essentielle de l'élection. Elles se rapprochaient incontestablement en présentant des candidats considérés comme les catalyseurs de l'idée républicaine : Garibaldi, Adam, Lefèvre (qui avait été emprisonné en 1852, et s'était prononcé, en toutes affirmations, le 1er février 1871, pour le régime républicain). Cette division entre divers candidats souvent liée à leur histoire antérieure et pourtant animée d'un principe républicain, devait leur nuire de façon certaine. Les Niçois ne lièrent pas, ou presque pas, le problème de la guerre et le nom des candidats. La tentative faite par la tendance républicaine pour rassembler les suffrages sur des candidats républicains nationaux échoue par période, par candidature. On doit considérer qu'à la fin de l'empire l'éducation politique du suffrage universel, est inexistante. Cette éducation politique du suffrage universel échoue, il faut l'accepter, parce que l'horizon local est un horizon tellement plus familier à l'électeur (pensons au Comté par exemple) que l'horizon national. Les autres élections complémentaires peuvent nous aider à le comprendre.

Garibaldi, démissionnera. En même temps le préfet Dufraisse était invalidé en raison de l'inéligibilité des préfets et sous-préfets. Dès lors deux sièges devaient être à nouveau pourvus. Le rétablissement du vote à la commune, par la loi du 10 avril 1871, était considéré comme un élément très favorable à l'expression du suffrage. Le débat instauré entre voter au canton, utilisé par l'empire, et à la commune fit triompher le rôle de la commune. Des rapporteurs, tels que Fourin mettaient en avant le fait que les populations rurales manquaient d'éducation politique et que dès lors elles devaient être guidées et conseillées de manière raisonnable. Était-ce une intervention politique ? Il est bien difficile de la dire. Seul soutenait-on le vote à la commune. Ainsi, cette considération mettait en valeur, à notre avis, le droit de s'exercer sur les électeurs, alors qu'au chef-lieu du canton, ces mêmes électeurs étaient considérés comme des victimes des politiciens, sous l'influence, « inférieurs », comme cela était dit. Cette opinion l'emportera largement, et peut-être peut on considérer, sans connaitre vraiment les raisons cachées, que l'on accordait une véritable et forte assimilation entre l'électeur et son lieu de vote. Ceci dit, les maires n'hésitaient pas parfois à avoir de l'influence.

C'est sous ce régime que va s'organiser la campagne électorale du mois de juillet de 1871. Deux traits peuvent être retenus pour le caractériser. Mais elles faisaient connaitre des différences assez essentielles par leur prise de position sur le problème et donc le choix de la guerre ou de la paix. De tendance engagée, le *Réveil* et le *Phare* qui s'appuient sur Lefèvre, prennent positon contre toute paix déshonorante : «Si nos envahisseurs veulent conserver un pouce de notre sol, nous ne devons pas déposer les armes, nous devons continuer une lutte à outrance, car nous ne reconnaissons à aucune assemblée française, le droit de mutiler la France »… La volonté de sauver la France était un signe manifeste de cette volonté républicaine.

Certes *Le Journal de Nice* s'efforçait de développer une influence de démission, en s'affirmant comme un garant et un soutien de la paix à tout prix, ce que certains candidats n'acceptaient absolument pas. Et on doit constater qu'indépendamment de prises ou défenses de positions républicaines, la division entre les deux listes se rapportait fortement sur les candidats, ce qui démontrait que les constitutions électorales étaient délicates et que les accords entre ces membres candidats n'existaient pas de façon certaine. Il est vrai que chacun des candidats avait connu des péripéties nationales ou internationales biens complexes : Adam, maire de Paris, puis préfet de police nommé par le gouvernement de la défense nationale, avait démissionné ; Lefèvre avait été emprisonné en 1852 ; le commandant Féraud avait été exilé en Algérie en 1851 ; Dufraisse qui avait été élu à Bordeaux comme député à

l'Assemblée constituante de 1848, et qui était donc un net républicain, avait été exilé en Belgique jusqu'en 1855 ; or ces situations allaient créer des divisions, des oppositions sur les personnalités. Un de ces exemples est lié à l'opposition entre le préfet Dufraisse et le général Garibaldi.

C'est Dufraisse lui-même, qui le 4 février 1871, alors qu'il était candidat, accuse Garibaldi, dans le *Journal de Nice*, de vouloir absolument livrer Nice et le Comté à l'Italie : « Ma candidature, et celle de monsieur le général Garibaldi, sont radicalement incompatibles. L'élection de ce général, partisan de la guerre à outrance, ne saurait se concilier avec celle d'un homme qui prêche pour la paix ». Il va même, mettre en cause « la candidature d'un homme auquel le parti démocratique révolutionnaire ne croit pas devoir prêter son concours à cause de son incapacité, et même sans doute, à cause de son incapacité de représenter l'opinion publique ». La confusion existant, mais il est vrai qu'en examinant les résultats de ces trois élections, nous pourrons constater, et cela après l'élimination de Dufraisse, l'extrême, la troublante analyse de ce chef Garibaldi au regard du rattachement.

D'abord une concentration républicaine gronde, qui se fonde incontestablement sur une homogénéité certaine s'opposant aux dimensions qui avaient assez nettement dénaturé les élections du mois de février. Cette concentration et cette homogénéité étaient rendues possibles par l'union des deux tendances républicaines actives à Nice : républicains français regroupés dans l'union électorale républicaine et dans le comité démocratique niçois, présidé par le comte Gilletta.

Cette organisation, nouvelle paraissait à juste titre remarquable et donc contribuait à la réalisation de l'élection dans un vœu républicain. Le parti républicain niçois exprima sa position sous la forme d'un manifeste, rédigé en langue italienne et en langue française, dans lequel, après avoir rappelé que Garibaldi était pour le monde entier, « l'incarnation vivante de l'idée républicaine », et après avoir admis les sentiments d'affection que les Niçois étaient en droit d'éprouver pour l'Italie, il appelait le corps électoral à soutenir la République française. Fait important, il décidait de n'appuyer que des candidats qui s'engageraient formellement, pour le jour où l'assemblée nationale changerait la forme du gouvernement, à se démettre de leur mandat et à déclarer que les électeurs niçois souhaitaient récuperer leur liberté d'action.

A l'égard de cette liberté d'action, trait nouveau depuis la fin de l'empire, Lefèvre et Maure, les deux candidats pressentis, donnent leur pleine adhésion à ce programme. L'union entre le groupe républicain français se manifestait dans sa réalisation. Et on peut constater que le choix politique devient un élément « intellectuel » des futurs députés. Prenons l'exemple de Maure, qui dans une déclaration démontre ce qu'était son analyse incontestablement moins engagée que celle de Lefèvre : « Homme d'ordre et de modération, je n'ai appelé ni de mes vœux, ni de mes actes la révolution de février. Quoique je n'ai pas souhaité l'avènement de la République, je m'y suis loyalement et franchement rallié et je m'en appliquerai dès lors à assurer la durée et à conserver les principes constitutionnels qui lui servent de fondement. Je déteste avant tout les bouleversements ; j'appartiens aux rangs de ceux qui veulent améliorer nos institutions sans les détruire ». On peut considérer, selon le *Phare du littoral* que ce choix républicain constituait non pas l'installation d'un vrai parti de cette nature, mais le jalon, que l'on peut considérer comme le premier jalon de l'installation d'une adhésion républicaine et comme cela se fait en proportions très variables de son courant : un courant républicain. Les élections du mois d'octobre 1874 renforceront cette position et préparent l'adoption du nouveau régime, pourtant débattu et les lois constitutionnelles.

Le progrès et la gradation du choix républicain, malgré son succès, (totalité des sièges du département), ne va pas se réaliser de façon ascensionnelle. Les rivalités ne disparaissent pas. Le décès du député Bergondi et la démission de Piccon motivaient donc ces élections, ultimes avant 1875. Ces événements, que l'on peut qualifier de politiques étaient, bien que cela soit surprenant, le fruit d'une longue agitation de nature séparatiste. Le

contexte politique général avait évolué sous l'effet de la fréquence importante des consultations. A la veille des élections législatives partielles, l'attention du corps électoral devait être sollicitée nettement par les élections au Conseil général qui eurent lieu le 4 octobre 1874. Sur les 21 sièges à pourvoir, treize furent attribués à ceux qui s'affirmaient républicains, trois furent attribués aux bonapartistes, deux enfin furent accordés à des séparatistes.

L'opinion publique était ainsi mise en éveil avant le 18 octobre, date de l'élection. Elle allait se prononcer sur les candidatures de Chiris et de Médecin. Celui-là n'était pas tout à fait un débutant au regard de la vie politique. Il avait été élu conseiller général du canton de Saint-Auban en 1868, et en 1869, il avait pris la tête d'un comité électoral qui s'était constitué pour lutter contre la candidature Mero. C'est un exemple intéressant des problèmes qui se posaient, se développaient de manière bien irritée, dans les résultats du rattachement et la constante opposition, même si on le dit de manière un peu brutale, entre Nice et Grasse. En 1862, il avait succédé à son père Léopold Chiris à la direction d'une importante parfumerie grassoise.

Le second était conseiller général et maire de Menton. Ces deux candidats représentaient la haute bourgeoise d'affaires du département qui était composée d'avocats, d'industriels, de grands propriétaires, qui, en force, réaliseraient l'emploi de leur expression politique à l'assemblée au centre droit et au centre gauche. A cette veille d'élection, Chiris et Médecin, prenaient l'engagement d'aller siéger s'ils étaient élus au centre gauche de l'Assemblée. La presse, *Le journal de débats, le Phare du littoral, la Revue de Cannes, l'Ordre social, le Commerce de Grasse,* ont fermement appuyé ce programme et les candidats qui le présentaient. On doit considérer que la tendance républicaine, qui marquait son opposition à l'égard des séparatistes, à l'égard des conservateurs, était incontestablement modérée dans les Alpes-Maritimes, avec deux représentants du Comté (Lefèvre et Médecin) et deux représentants de la région de Grasse (Maure et Chiris).

Trois élections législatives eurent donc lieu sous ce régime électoral. Les premières du 8 février 1871virent le triomphe électoral de Garibaldi avec 20 679 voix sur 30 922 votants. Venaient ensuite dans l'ordre, Bergondi : 14 618 voix, Piccon 13 630 voix, et le préfet Dufraisse (13 362 voix). Parmi les autres candidats, Borriglione avait obtenu 12 464 voix, Feraud 8 456 voix, Adam, 7 429 voix et Lefèvre 6 284 voix. Le nombre d'abstentions atteignait 51,5 %. Les événements qui donnèrent lieu aux élections complémentaires sont connus : l'invalidation du préfet Dufraisse, la démission de Garibaldi, qui ne pouvait être considéré comme un élu français puisqu'il ne renonçait pas à sa nationalité et comme nous le verrons un peu plus tard, sa volonté d'un retour niçois à l'Italie. Le 12 septembre 1870, en pleine période de destruction de l'empire et de la guerre, il avait écrit une lettre aux Niçois : « sans cesser d'être républicains, défendez aux puissances du monde d'intervenir dans la question de vos droits de peuple libre et indépendant, afin de faire un jour de Nice une ville libre. Il devrait y avoir une union complète des nations libres avec un pacte social dont le premier article serait l'impossibilité de la guerre et Nice, la capitale de cette union européenne ». On peut considérer que cette analyse, dont certes les résultats n'étaient pas considérés, démontrait, sous cette première manifestation, la conscience, la réflexion politique de Garibaldi dans cette période bouleversante.

Dans cette même date (février 1871), le décès de Bergondi et la démission de Piccon conduisaient, en juillet 1871 à la double élection de Maure, 15 868 voix et de Lefèvre, son co-listier, 13 579 voix. D'autres candidats, Borriglione, Milon, Mero, Maglione, De Barreme, Garnier, tournaient autour de 5 000 voix en moyenne, sauf Borriglione qui dépassait les 10 000 voix (10 251). Garnier par exemple, candidat républicain assez connu, devait se contenter de 1 291 voix. Sur 57 457 électeurs inscrits, 29 750 avaient pris part aux votes. Il y avait 47 % d'abstentions. Enfin le 18 octobre 1874, pour assurer la succession à Bergondi et à

Piccon, deux listes vont s'affronter : la liste républicaine composée de Chiris et de Médecin, la liste conservatrice, avec une teinte de « séparatisme », composée de Durandi et de Roissard de Bellet. Les premiers candidats Chiris et Médecin, obtenaient 18 528 voix, Durandy 17 124 et Roissard de Bellet 16 832 voix. On peut, constater l'animation nouvelle de la tendance républicaine. On peut faire un bref tableau et essayer de voir où la confiance politique en la république gagne des voix.

Essai de répartition, en termes modérés, des suffrages républicains [1]

	Février 1871			Juillet 1871		Octobre 1874	
	Garibaldi, seul, (liste séparatiste)	Liste républicaine Dufraisse, Adam, Féraud, Lefèvre		Liste de Lefèvre et Maure		Liste de Chiris-Médecin	
Cantons		Suffrages	Moyenne	Suffrages	Moyenne	Suffrages	Moyenne
Breil	802	255	27 %	223	20.5 %	171	16.5 %
Contes	789	107	12.5 %	280	29.5 %	152	23.5 %
Levens	852	46	4 %	363	30.5 %	137	10 %
Menton	598	402	42 %	551	60 %	1413	83 %
Nice	5020	1210	20 %	2589	42.5 %	2737	40 %
Saint Martin	1035	36	3.4 %	94	1.05 %	22	0.02 %
Sospel	639	40	5.5 %	259	27 %	140	12.2 %
Villefranche	517	44	7.6 %	247	44 %	251	32 %
Puget-Théniers	417	35	7.6 %	123	21 %	190	24.5 %
Saint-Etienne	574	158	26.5 %	299	55 %	261	49 %
Villars	348	52	10.4 %	182	25 %	249	32 %
Antibes	1047	1185	60.5 %	1187	87 %	1817	97.5 %
Cannes	1717	1320	57 %	1094	46 %	1569	75 %
Grasse	348	585	28.5 %	1252	59 %	2178	90 %
Vence	994	860	63.5 %	1839	81.5 %	2726	93 %
Le Bar	60	333	32 %	833	66 %	1100	88 %

C'est dans une partie des cantons provençaux que la tendance républicaine réalise les progrès les plus manifestes, fondés, sans doute, sur un accroissement des voix et des votants si on compare nos trois élections et les abstentions, d'après ces quelques chiffres, baissent plus vite dans l'arrondissement grassois que dans l'arrondissement de Nice, où les débats France-Italie ne sont pas absents. Mais on peut remarquer ici que la répartition des voix est assez nettement favorable aux républicains. Toutefois le séparatisme et les conservateurs animent une autre candidature. Dans l'arrondissement de Nice, une certaine régression républicaine se manifeste. Seuls, quelques cantons, Guillaumes, Roquesteron, Saint-Etienne, où l'influence française à toujours été profonde, même avant le rattachement, accordent une large majorité aux listes des républicains français.

Ce sont bien deux corps électoraux distincts qui se manifestent dans cette période, au sein du séparatisme. Mais deux remarques doivent être faites :

[1] Nous avons calculé un nombre moyen de suffrages obtenu en divisant le total des voix républicaines par le nombre de républicains, pour faire un sommaire calcul de la moyenne, et en tenant compte aussi du nombre des votants.

La première doit s'inscrire dans le fait que la déclaration officielle du révisionnisme en 1871, nous sommes encore en domaine de crise, de lutte, qui appartient aux professions de foi de Borriglione et de Milon, met en désordre et peut-on dire ampute le contingent des voix séparatistes dans des cantons de l'ancien Comté de Nice. On peut considérer que c'est le cas de Contes, de L'Escarène, de Levens, de Sospel et d'Utelle.

La seconde raison est véritablement liée aux adversaires de la République. On peut parler de coalition dont les forces sont souvent plus dominées par les séparatistes que les conservateurs. De 1871 à 1874 les séparatistes et les conservateurs vont remporter de façon rapprochée, mieux encore de façon commune, des succès électoraux. Le courant monarchiste et conservateur parait plus faible. On peut sans aucun doute parler de coalition des séparatistes et des conservateurs dont les forces sont assez nettement dominées par les mouvements séparatistes.

Toutefois les conservateurs, qui ont une opinion, une fonction publique bien différentes obtiennent aussi des succès car ils défendent, ce qui certes n'est pas parfaitement apprécié par tous les Niçois, le courant monarchiste, électoralement non négligeable.

Le séparatisme est un mouvement qui, à cette époque, prend naissance plus particulièrement dans la ville de Nice elle-même, à la dernière date du rattachement et ce mouvement s'affirmera après la chute et l'élimination de l'empire, sur le plan politique. On peut concevoir qu'à cette époque, la politisation prend des formes, il est vrai sous l'autorité de peu de membres. Mais quel était l'objectif de ces partisans d'une annulation du plébiscite de 1860 ? On peut avouer, sans trop d'erreur, que la forte idée était celle du retour du coté de Nice à l'Italie.

Dès lors quel a été le fondement et quelles ont été les causes de cette volonté de séparatisme ? Ciais et Mark Ivan ont analysé ce point. L'un et l'autre considèrent que le fondement du séparatisme dans le Comté mais aussi à Nice, se manifestait et naissait à partir d'un sentiment qu'ils considèrent comme une « autonomie ». Or, cette autonomie, elle nait évidemment des brutalités des Etats, l'un qui meurt, l'autre qui s'efforce, avec difficultés, de prendre la place à nouveau du mouvement républicain.

Mais indépendamment de ces analyses, il convient d'apporter la correction la suivante : on doit certainement considérer que c'est sur la base d'une exploitation sentimentale et politique de ce sentiment d'autonomie que le séparatisme a pu manifester et vivre de façon troublée. Pourquoi ? Parce qu'on peut affirmer sans nul doute que le pays niçois, n'était pas un pays séparatiste. Rondelly et Ricci nous apportent une analyse intéressante : « Franchement parlant, il y avait à Nice un formidable parti qui, quelques soient les noms à lui attribuer, avant tout et avec raison, voulait être le maître dans son pays, maître dans sa propre maison. Cette terre de « marches », ajoute-t-il, est soumise aux passages et aux exactions. Cette riche « trombe » dont le sort fut maintes fois mis en cause, dont le nationalisme fut mouvant, se réfugiait dans ce sentiment d'autonomie qui n'était au fond qu'un sentiment de défense contre toute tentative d'assujettissement et d'assimilation ».

Certes, l'opposition franco-niçoise liée à une grande série de révisions ou de changements pris par l'empire, et qui était une opposition souvent d'intérêts, trouvait des débouchés naturels sur le plan journalistique et sur le plan politique et électoral. Par exemple le journal *Réveil*, qui avait été crée le 1er juillet 1870, se proposait de « régénérer » l'opinion publique et d'organiser le marché vers l'avenir en assurant le recueil, dans un idéal commun, des intérêts distincts des Niçois et des Français qui étaient venus s'établir ici avant ou après le rattachement de Nice à la France. On peut considérer que, comme il y avait un « Outre-Var », il y avait un « Outre-Paillon », que l'on voulait prendre astucieusement comme une « frontière » qui distinguait les Niçois installés dans le vieux Nice et les Niçois des quartiers neufs, qui pour la plupart avaient pris le bonheur de Nice après le rattachement. On peut cependant considérer que ce dualisme lié au rôle important de l'empire, n'exprimait pas un

antagonisme profond, tout particulièrement dans les consultations électorales, ce qui montre bien que les analyses doivent être prudentes, car les mécontentements peuvent être des causes de changement qui évoluent.

Consultations électorales dans la ville de Nice (1871-1874)

Section de vote	Suffrages accordes aux locaux		Suffrages accordes aux Français	
	1871	1874	1871	1874
Vieille Ville				
Nouvel Hôtel de Ville	1408	724	1085	1348
Ancien Hôtel de Ville	371	497	626	1162
Place Garibaldi	663	364	918	604
Quartiers Neufs				
Le Lycée	746	1734	1688	1040
Saint Pierre	481	367	697	396
Sainte Helene	239	108	105	546

Le préfet revient très souvent de 1860 à 1870 sur le terme d'italianissimes dont il relate les activités ou les réactions. Il informait les ministères et donc, peut-on dire, il considérait comme une opposition, cette présence, mais il s'efforçait de minimiser cette action des italianissimes.

Le préfet Paulze D'Ivoy écrit à son ministre en 1860 : « Le moment n'est pas éloigné où le gouvernement reconnaitra l'impérieuse nécessite de mettre une certaine fermeté avec la population de Nice, composée en grande partie d'Italiens, de bavards et d'oisifs ». Le 19 novembre 1860 une députation niçoise doit se rendre à Caprera afin d'aller prier Garibaldi de venir visiter sa patrie.

« Il eut mieux fait, ajoute le préfet, de montrer plus d'égards pour ses administrés en suivant comme l'y invitait un journaliste assez ironique : Nice est une province annexée, mais jamais elle ne se considéra comme un pays conquis ».

Selon l'analyse de Christian Bidegaray, « l'attitude de Garibaldi à l'égard de sa ville natale ne correspond pas à l'idée que l'on pouvait s'en faire avant de l'étudier par le menu. Il aime Nice, c'est indubitable mais l'amour de sa terre natale passe après son idée politique unique : l'unité de l'Italie ». Et à la veille des élections de 1871, dans une lettre le général Garibaldi affirme : « Mon âme n'a jamais pu séparer Nice de l'Italie, jamais pu faire tomber une couronne et ses joyaux précieux. La terre qui me rappelait les jeux de mon enfance, qui a soutenu mes premier pas, je la voulais incarnée comme un élément nature dans la pensée italienne ».

Ces citations prouvent que le général Garibaldi, en étant à la fois défenseur de l'empereur, mais animé d'une conscience qui était souvent mal connue, sera utilisé pour enrichir l'attitude des émigrés de la ville de Nice, mais aussi défendu par des Niçois. Ceux de Florence, de Gênes, de Turin, de Naples, lancent des offensives en faveur du retour à l'Italie du Comté de Nice. Ils favorisent l'installation à Nice d'un journal de tendance séparatiste *Il Diritto* dirigé par un membre du comité de Florence, Joseph André. L'habileté, la manifestation de ce journal, appartenait au flattement des Niçois, mais aussi à développer de manière assez honteuse une plainte à leur égard, afin de rendre profonde la scission entre l'élément indigène et l'élément français. Les journalistes ou les responsables écrivaient sans gêne : « Nous voulons que cette couche qui a effacé l'élément indigène et qui a continuellement parlé, en notre nom, de nos affaires, retourne absolument aux propositions primitives et nous voulons que la minorité audacieuse ne s'impose pas à la majorité ». La lutte était ainsi engagée entre le parti séparatiste et l'administration francaise. Elle subit un premier

épilogue le 9 février 1871, lorsque le préfet Dufraisse, par son arrêté prononce la suspension du journal *Il Diritto*. Et cette lutte était cependant déjà entamée sur le plan électoral, dans lequel les séparatistes avaient porté leur action.

C'est à l'occasion de l'installation du conseil municipal, élu au mois d'août 1870, et confirmé dans ses fonctions par le préfet que le parti séparatiste allait faire connaitre ses intentions. Le 22 septembre 1870, le Comité de l'Univers, qui était ainsi appelé parce qu'il tenait ses réunions à l'hôtel de l'Univers, comité qui était composé en majorité d'hommes favorables au séparatisme, dépose une sollicitation auprès des conseillers afin d'accepter un mandat dont le rôle était de réclamer la séparation de Nice et de la France, de faire revenir de l'armée tous les soldats qui appartenaient au département des Alpes-Maritimes. Cette demande fut mise en cause par le préfet qui mit en arrêt le conseil municipal et créa une simple commission favorable de cinq membres. Piccon et Borriglione qui étaient considérés comme les chefs de la coterie séparatiste à Nice gagnaient l'Italie. Ces mêmes hommes nous les retrouvons le 8 février 1871. Ils vont composer, avec Bergondi et Garibaldi, la liste qui sera patronnée par *Il Diritto di Nizza.* Ce séparatisme prendra électoralement des aspects divers et successifs.

Les candidats Bergondi, Borriglione, Piccon et Garibaldi, acceptent un mandat impératif secret, aux termes duquel, ils s'engageaient à soulever la question de Nice et à soutenir une proposition faite par Garibaldi pour tendre soit à la révision, soit à l'annulation du plébiscite de 1860. L'élection victorieuse, de Garibaldi, Bergondi et Piccon, était interprétée comme un succès complet du parti séparatiste mais elle n'apparaissait comme telle qu'aux yeux de ceux qui connaissaient le mandat secret. Publiquement c'était une victoire niçoise, mais aussi essentiellement une victoire du séparatisme. La République, qui d'efforçait de s'installer, avec de telles difficultés ne pouvait pas accepter cette cause inspirée de la séparation. Aussi le préfet réagit et le 9 février 1971, il suspendit le journal *Il Diritto*. La *Voce di Nizza* qui s'était rebaptisée au nom du *Diritto* fut également interdite. Pour la première fois, des incidents de rue, que Toselli nommera « trois journées belliqueuses à Nice », se produisent et la tentative de séparation du Comté par la force se développe. Mais le 9 mars 1871, les séparatistes avaient été désavoués à la tribune de l'Assemblée nationale. Il a dès lors une évolution.

Dans une suite d'articles publiés du 29 mars au 14 avril 1871, le journal *Il Pensiero* proposa ce nouveau programme : il y a une voie du juste milieu parfaitement légale à laquelle on pourrait avoir recours. Le nouveau parti n'est pas séparatiste, il est révisionniste. Il ne veut pas se séparer de la France, mais il demande et veut la révision du plébiscite de 1860. « Il faut, disent ces analystes d'*Il Pensiero*, trouver un terrain neutre, inoffensif sur lequel tout le monde pourrait s'entendre : Italiens, indépendants, républicains et Niçois. Ce terrain est celui de la révision ». Les élections législatives complémentaires du 2 juillet 1871 annulent le succès de Borriglione et Milon. Borriglione qui ultérieurement, après avoir modifié ces pensées, renonçait au séparatisme, n'hésita pas cependant, à réclamer une dernière fois ce changement des relations : « Ces aspirations, pour avoir été longtemps comprimées, ne sont plus persistantes et réfléchies et je saurai m'en rendre l'interprète, en demandant à l'assemblée la révision de ce plébiscite, mais je ne le ferai que par les voies légales et jamais autrement » ; cette déclaration avait été publiée dans *Le Phare*. Or, l'alliance des républicains du *Phare* et des républicains niçois, groupés autour du comité démocratique, permit l'élection de la liste Lefèvre-Maure. Mais la commission parlementaire va examiner ces textes, car les déclarations révisionnistes alarmaient à l'époque Thiers lui-même. Le révisionnisme était sur la fin de sa vie, le séparatisme s'étiolait fortement. Le redressement économique entamé par Thiers en cette période élimine les puissants leviers d'agitation. La seule chose que l'on peut, pour cet achèvement, évoquer, tient au fait que le séparatisme, partiellement le révisionnisme vont arriver à survivre encre deux ans, avec le choix des conservateurs.

La tendance séparatiste qui ne trouvait pas d'appui pour s'imposer de façon essentielle sur le plan électoral, malgré le succès de Bergondi et de Piccon, rencontrera en la personne du préfet des Alpes-Maritimes, le marquis Villeneuve-Bargemon, un allié occasionnel qui fut précieux. Dès le vote de la loi du septennat du 20 novembre 1873, le préfet, avec une volonté assez extraordinaire, manifestait sa pensée en faveur de la coterie séparatiste, par le concours qu'il accordait à la municipalité Raynaud, maire de Nice. En juillet 1874, il nommait un grand nombre de maires favorables, évidemment de manière variable, au séparatisme. Et ainsi, à l'occasion des élections législatives complémentaires d'octobre 1874, on assistera à une alliance entre les légitimistes et les séparatistes. Or, si des hommes comme Piccon, soutenaient toujours de leurs vœux le retour de Nice à l'Italie (« J'ai la ferme confiance, écrit il, que dans un temps que je ne crois pas éloigné, cette belle Nice, cette Iphigénie, cette héroïque sacrifiée, cette rançon de l'indépendance italienne reviendra à sa vraie patrie ») ; on pouvait comprendre, que l'alliance entre l'autorité préfectorale et le mouvement séparatiste était scellée, car Villeneuve-Bargemon, combattait régulièrement la République. En utilisant une tactique qui flattait bien fortement le particularisme niçois, et donc partiellement le séparatisme, le préfet Villeneuve-Bargemon exploitait la partie provençale, en sa division avec la partie italienne, et même l'opposition (il était antirépublicain) entre républicains français et republicains niçois. Tout cela lui valut un fort désaveu et le 10 novembre 1874, il sera remplacé par le préfet Albert Decrais.

Le véritable essai d'implantation conservatrice ne s'affirmera qu'en 1874 lorsque le concours préfectoral et l'alliance séparatiste assureront à cette importante tendance une audience élargie. Le parti de l'ordre prendrait progressivement de l'importance, des succès. Les candidatures qu'il présentait, communes par leurs principes conservateurs, se différenciaient cependant par leur origine. Dans un premier cas des candidatures locales, dans un second cas, une candidature qui est étrangère au département. Cela nous montre l'immense complexité de la politique qui s'énonce au lendemain de l'extériorisation de l'empereur.

Le légitimisme de Barreme avait ébauché le moyen qui permettrait à la droite, c'est-à-dire aux conservateurs, d'avoir un succès. Il déclarait notamment : « Qui dit parti niçois dit essentiellement parti conservateur ». Or il y eut à ces élections complémentaires de 1874, une triple alliance, qui eut pour objet de combattre la tendance républicaine. Il était naturel que dans cette alliance, il y eut, nous venons de le voir, cet opposant à la République, le préfet Villeveuve-Bargemon et deux notables du Comté : Roissard, banquier et conseiller général, et Durandy, qui avait reçu le patronage du comité niçois. Cette triple alliance ne suffit cependant pas à leur assurer le succès, mais, ce qui n'est pas négligeable, elle avait permis à l'autorité préfectorale de combattre, par le biais de cette conjonction de forces, la tendance républicaine, il faut noter que Roissard de Bellet ne conservera son mandat qu'en 1876 et 1877. En outre son action, son expérience furent intéressantes car, à cette époque où la gauche était relativement dominante, Roissard de Bellet représentera le seul cas de véritable réussite de la droite, dans les Alpes-Maritimes.

On peut citer, pour achever cette présence et ce rôle des conservateurs dans de département qui a connu tellement de questions d'évolution, le cas du duc Decazes. Ce duc se dit que les marmottes de Puget-Théniers ne lui refuseraient certainement pas le mandat qu'il n'obtiendrait pas ailleurs. Or, qu'on se permette de signaler que ces marmottes seront bien plus tard (1881-1885) mises à nouveau en prolifération. Était-ce un mépris à l'égard de Puget-Théniers ? Non peut-être pas, mais une analyse faite sur des membres qui n'avaient pas de décision ou de choix politiques fondamentaux. Le duc, en effet, considérait, et il ne le cachait pas, cette circonscription de Puget-Theniers comme un « bourg pourri ». Il pensait avoir trouvé dans cet arrondissement assez éloigné de Nice (à cette période où les routes sont presque inexistantes) le siège qu'il convoitait en décision, lié à sa conscience un peu désagréable. Le duc Decazes allait être élu dans une période, qui échappe tout à fait à notre

analyse, puisque l'année 1875 est en effet l'année du terme des riches débats de 1870 à 1874. Mais qu'on se permette de dire que son élection, en dehors des dons classiques, de nature matérielle, à l'égard de Puget-Théniers, une des réalisations qui était le plus souvent faite était celle de la remise de dettes, de sommes d'amabilité aux électeurs de la commune. La période de l'empire, ainsi que l'écrit le professeur Duverger dans son cours sur la droite et la gauche en France, est une « période de silence ». Malgré quelques mesures libérales, M. Duverger est certain que le climat politique est un peu favorable, du moins jusqu'en 1868. Et, il est vrai que les conditions dans lesquelles se déroulent les élections justifient, assez nettement les réserves et les difficultés que l'on éprouve à finir un examen certain de cette période de notre histoire. Et c'est pour cela que les quelques années 1870-1874 sont fondamentales, intéressantes et laissent supposer des analyses tellement différentes. Mais qu'on se permette de dire simplement, pour une petite conclusion, que dans cette longue période de 1860 à 1874, le général Garibaldi a été un acteur adoré ou critiqué. Sur toute cette date, les Niçois n'acceptaient pas de le considérer comme un homme « indifférent » ou comme un homme absent. Les Niçois disaient : « Il lutte, il approuve ou il conteste et donc fait ainsi apparaitre sous de multiples manifestations ses pensées sur notre ville, Nice bien sûr, et sur notre Comté ». En 1907, donc bien loin de cette riche période, dans la revue *Academia Nissarda* trois poèmes écrits en langue niçoise mettent Garibaldi en éclatement de valeur, de félicitations, et de fêtes. Permettez nous, pour achever ce texte, de citer une des lignes de Jausé Giordan, qui écrivit un poème

Garibaldi, jamai dintre l'antiquita,
Ses rescountrat un noum aû tieu noum comparable
Un noum tan raduois, què signe en separable,
D'aqueu mot : liberta !
Lu siecle, contemplant la tieu vida sublima
Segur, t'en ausseran nis li pu anticma
Le l'immoutalita